

Trafic de Prégabaline
L'Algérie élargit la traque aux réseaux

PAGE 3



La stratégie ne se limite plus aux opérations de saisie et au démantèlement des filières : elle s'étend désormais au renforcement de la coopération régionale et internationale, notamment face à l'essor du trafic de psychotropes.

Exercice Seaborder-26
L'Algérie engage «El Moutassadi»

PAGE 16



CRÉSUS QUOTIDIEN
www.cresus.dz In medio stat virtus

Rupture Algérie-Émirats

L'APS dévoile les ressorts du différend

PAGE 16



Locales du 28 novembre
L'Anie accélère les préparatifs

PAGE 4



Journée internationale de la démocratie
LE CONSEIL DE LA NATION DÉNONCE LES «DEUX POIDS, DEUX MESURES»

PAGE 4

Sifi Ghrieb à Bamako
L'heure du partenariat

PAGE 5



TEBBOUNE-BOULOS
LE FACE-À-FACE QUI COMPTE

PAGE 3



Le haut conseiller du président américain pour l'Afrique, les affaires arabes et le Moyen-Orient a affirmé que l'Algérie est un partenaire important pour les Etats-Unis dans la promotion de la sécurité régionale, l'élargissement des opportunités économiques et la réalisation de la prospérité pour nos deux pays.

PÉTROLE
L'AIE REDOUTE UN CHOC PROLONGÉ

PAGE 6

PEINE DE MORT

«L'Algérie peut-elle reprendre les exécutions ?»

2^{ème} Partie

Avocate à la Cour suprême, professeur docteur à la Faculté de droit d'Alger 1, Rahima Chelghoum analyse la possibilité pour l'Algérie de reprendre les exécutions de la peine de mort, en examinant les aspects juridiques, constitutionnels et internationaux liés à cette question sensible, ainsi que les implications pour la justice et la société.

Par la Pr Rahima Chelghoum

Crésus : *L'Algérie est également liée par plusieurs conventions internationales relatives aux droits humains. Une reprise des exécutions placerait-elle l'Algérie en contradiction avec certains de ses engagements internationaux ? Lesquels précisément ?*

L'Algérie est partie au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, couramment désigné par le sigle PIDCP, ratifié par décret présidentiel numéro 89-67 du 16 mai 1989. L'article 6 paragraphe 2 de ce pacte stipule que dans les pays qui n'ont pas aboli la peine de mort, une sentence de mort ne peut être prononcée que pour les crimes les plus graves. L'Observation générale numéro 36 concernant le droit à la vie (article 6 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques) adoptée en 2018 par le Comité des droits de l'homme des Nations unies a clarifié cette notion juridique : les crimes les plus graves doivent s'entendre au sens le plus restrictif, désignant exclusivement des crimes d'homicide intentionnel direct ayant entraîné la mort de la victime. L'Algérie n'a pas signé ni ratifié le deuxième protocole facultatif au PIDCP visant à abolir la peine de mort. De surcroît, l'article 4 de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, ratifiée par décret présidentiel numéro 87-37 du 3 février 1987, prohibe la privation arbitraire de la vie, sans exclure la peine légale prononcée par un tribunal. Dès lors, l'application de la peine de mort pour des enlèvements d'enfants suivis d'assassinat ou des incendies volontaires ayant sciemment tué des citoyens demeure compatible avec les traités ratifiés par l'Algérie. À l'inverse, l'appliquer à des faits d'incendie n'ayant causé que des dégâts matériels contreviendrait à l'article 6 paragraphe 2 du pacte. Les défenseurs de la reprise des exécutions invoquent des crimes qui provoquent une émotion considérable dans la société, particulièrement lorsqu'un enfant est enlevé, violé ou assassiné. La gravité exceptionnelle d'un crime constitue-t-elle juridiquement un argument suffisant pour justifier une peine exceptionnelle ? La doctrine pénale enseigne que l'émotion collective, si compréhensible soit-elle face à des actes barbares heurtant la conscience humaine, ne peut constituer la source directe de la légalité répressive. Si le juge rendait la sentence sous l'emprise de la clameur publique, la justice basculerait dans la vindicte populaire et la négation des formes légales. La codification des peines a précisément eu pour objet d'arracher le règlement des conflits à la vengeance privée pour le confier à la rationalité seraine de l'État de droit. Néanmoins, la gravité exceptionnelle de l'infraction constitue le fondement même du principe de proportionnalité des délits et des peines, corollaire indissociable du principe de légalité réaffirmé à l'article premier du code pénal. La peine doit être à la mesure exacte de la culpabilité morale de l'auteur et de l'atteinte portée aux biens fondamentaux protégés par la société. Dès lors, le législateur algérien, dans sa fonction souveraine de défense de l'ordre public, est parfaitement habilité à considérer que l'atteinte délibérée à l'intégrité vitale d'un enfant ou la destruction par le feu de populations civiles constitue le degré ultime du mal criminel, justifiant l'application de la peine culminante du barème répressif.



À l'inverse, les abolitionnistes invoquent l'argument le plus difficile à contourner, celui de l'erreur judiciaire irréversible. Notre système judiciaire offre-t-il, selon vous, suffisamment de garanties pour qu'un innocent ne puisse jamais être exécuté ?

L'argument majeur soulevé par la doctrine abolitionniste réside dans la nature irrémédiable de l'erreur judiciaire. Pour une condamnation à la réclusion criminelle à perpétuité, la survenance d'un fait nouveau permet la révision du procès, l'annulation de la décision, la libération du condamné et une indemnisation pécuniaire et morale complète. Face à l'exécution de la peine de mort, la disparition physique du justiciable rend tout rétablissement dans ses droits définitivement impossible. Introduit par la réforme fondamentale de la loi n°17-07 du 27 mars 2017 et pérennisé avec des garanties accrues par le nouveau code de procédure pénale (loi n°25-14 du 3 août 2025), le double degré de juridiction en matière criminelle permet à l'affaire d'être instruite, d'abord par le juge d'instruction sous le contrôle de la chambre d'accusation, puis jugée par le Tribunal criminel de première instance, et enfin rejugée intégralement en fait et en droit par le Tribunal criminel d'appel, qui comprend des magistrats professionnels et des jurés populaires. La chambre criminelle de la Cour suprême exerce un contrôle de légalité rigoureux sur les vices de forme, l'incompétence et la violation de la loi. Enfin, la procédure de révision demeure ouverte à tout moment en cas de découverte d'éléments démontrant l'innocence. Cependant, au regard de l'épistémologie du droit, aucune mécanique procédurale, aussi sophistiquée soit-elle, ne saurait prétendre à une infailibilité absolue.

Peut-on raisonnablement demander à la justice une certitude absolue lorsqu'une vie est en jeu ? Faudrait-il, en cas de reprise des exécutions, créer une procédure de recours ou de réexamen extraordinairement renforcée ?

Le verdict criminel repose sur l'intime conviction des juges et des jurés. Cette intime conviction représente un haut degré de certitude. Si le législateur venait à encadrer la reprise effective des exécutions, le principe constitutionnel de la présomption d'innocence posé à l'article

41 de la Constitution imposerait d'élever les exigences probatoires à un niveau extraordinaire. Il conviendrait d'exclure formellement le prononcé de la peine de mort lorsqu'une accusation repose uniquement sur des aveux, souvent susceptibles de rétractation, ou sur des témoignages oculaires isolés. La loi devrait exiger la production d'un faisceau de preuves scientifiques irréfragables, notamment des profils génétiques et analyses ADN confirmés par deux laboratoires médico-légaux distincts et indépendants, des données balistiques indiscutables ou des preuves numériques et médico-légales certifiées. Sur le plan procédural, il serait impératif de modifier les règles de délibération au sein du tribunal criminel d'appel en imposant l'unanimité des magistrats et des jurés populaires pour prononcer la peine capitale, excluant la simple majorité des voix. Enfin, un pourvoi d'office d'ordre public devant les chambres réunies de la Cour suprême devrait être institué, assorti d'un délai d'attente légal incompressible avant toute saisine de la présidence de la République.

Autre question fondamentale, la peine de mort dissuade-t-elle réellement les criminels ? Le juriste doit-il prendre en considération son efficacité criminologique ou seulement sa conformité au droit et à la volonté du législateur ?

Les sciences criminologiques comparées et les études conduites sous l'égide de l'Organisation des Nations unies démontrent qu'il n'existe pas de lien statistique direct entre le rétablissement des exécutions et la régression durable des crimes de sang. La dissuasion pénale réside dans la certitude de l'interpellation et la rapidité du jugement. L'auteur d'un crime d'une violence extrême contre un enfant agit sous l'emprise d'impulsions sadiques, de pulsions destructrices ou de déviances psychiatriques qui court-circuitent totalement le raisonnement rationnel et la peur du châtiement au moment de l'acte. Dans l'exercice quotidien de la justice, le magistrat et l'avocat sont tenus par l'application stricte de la loi positive. En revanche, le législateur et les concepteurs de la politique criminelle ont l'obligation de fonder leurs réformes sur les données de la criminologie afin de ne pas conférer au droit pénal une portée purement symbolique qui laisserait sans réponse les causes réelles de la récurrence et de la délinquance violente.

Une très large partie de l'opinion publique réclame la peine capitale pour les meurtriers et assassins d'enfants. Mais la justice pénale doit-elle suivre l'opinion publique lorsqu'elle réclame le châtiement ultime, ou précisément conserver une distance avec l'émotion collective ?

L'article 166 de la Constitution affirme solennellement que la justice est rendue au nom du peuple algérien. Cette disposition consacre la souveraineté populaire dont émane le pouvoir judiciaire, mais elle n'autorise en aucun cas le juge à soumettre ses décisions aux fluctuations de l'émotion populaire ou aux campagnes d'indignation collective. La grandeur de l'institution judiciaire réside dans son rôle de sanctuaire : elle substitue le temps long de l'instruction contradictoire à l'immédiateté passionnelle de l'opinion. L'article 163 de la Constitution dispose que le juge ne doit obéissance qu'à la loi et que son indépendance est garantie contre toute pression. Si les juridictions criminelles devaient statuer sous la dictée de la clameur publique, le procès pénal cesserait d'être un acte de justice pour devenir un acte de vindicte collective, ruinant la sérénité des débats judiciaires et affaiblissant l'État de droit.

À ceux qui disent «le peuple la réclame donc l'État doit l'appliquer», que répondez-vous ? La démocratie donne-t-elle à la majorité le droit de décider qu'une catégorie de criminels doit mourir ?

Le régime républicain algérien est fondé sur le principe de la démocratie constitutionnelle, indissociable de l'État de droit affirmé à l'article 34 de la Constitution. La démocratie ne saurait être réduite à un règne mécanique du nombre ou à la dictature de la majorité. Si la majorité parlementaire détient la compétence légitime de voter la loi pénale au nom de la nation, ce pouvoir législatif est strictement borné par le bloc de constitutionnalité. L'article 39 de la Constitution protège la dignité inhérente à chaque individu et interdit de manière absolue les châtiements inhumains ou dégradants. La volonté populaire la plus large ne saurait conférer le droit d'outrepasser les garanties fondamentales du procès équitable et les protections que la République a elle-même consacrées pour mettre chaque citoyen à l'abri de l'arbitraire.

Et inversement, les opposants à la peine capitale peuvent-ils durablement défendre un moratoire contre une volonté populaire très majoritaire sans poser eux-mêmes une question démocratique ?

Maintenir le cap des valeurs fondamentales ne consiste pas à opposer la puissance publique à l'opinion citoyenne. La réponse institutionnelle consiste à porter ce débat au grand jour devant les deux chambres du Parlement. C'est à l'Assemblée populaire nationale et au Conseil de la nation qu'il revient de débattre publiquement des équilibres entre la rigueur répressive nécessaire et les impératifs éthiques du droit à la vie. Seul un vote éclairé et souverain de la représentation nationale est en mesure de conférer à la politique pénale une légitimité démocratique.

Crésus
A suivre...

TEBBOUNE-BOULOS
LE FACE-À-FACE QUI COMPTE

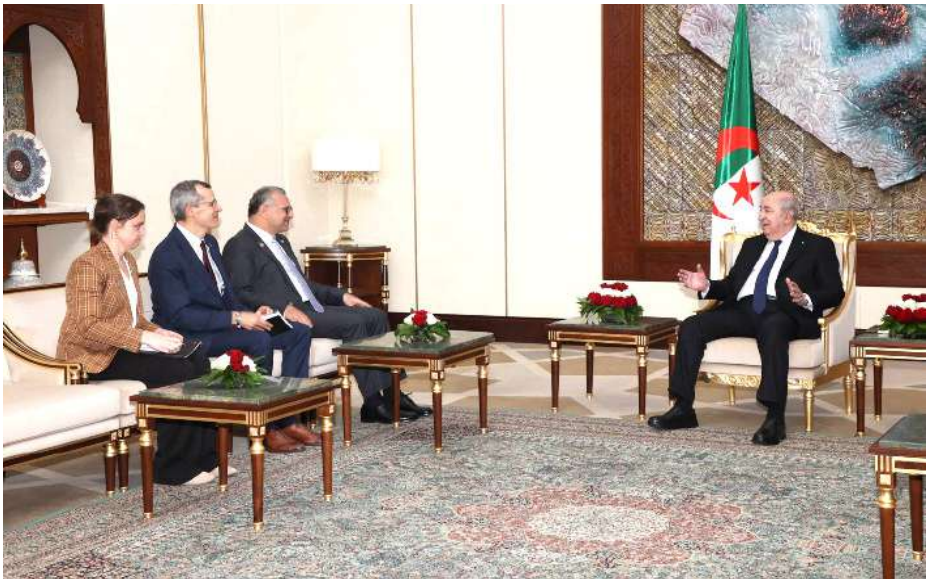
Le haut conseiller du président américain pour l'Afrique, les affaires arabes et le Moyen-Orient a affirmé que l'Algérie est un partenaire important pour les Etats-Unis dans la promotion de la sécurité régionale, l'élargissement des opportunités économiques et la réalisation de la prospérité pour nos deux pays.

Après leur entretien téléphonique d'il y a quelques jours, le contact entre le président de la République Abdelmadjid Tebboune et le haut conseiller du président américain pour l'Afrique, les affaires arabes et le Moyen-Orient, Massad Boulos, passe au face-à-face.

En effet, le chef de l'Etat a reçu, hier, à Alger, l'émissaire du président Donald Trump, dans une rencontre qui marque une nouvelle étape dans le dialogue de haut niveau entre Alger et Washington. Au menu : les relations bilatérales et plusieurs dossiers régionaux et internationaux d'intérêt commun.

Selon un communiqué de la présidence de la République, les entretiens ont porté sur «les moyens de renforcer les relations bilatérales entre l'Algérie et les Etats-Unis», ainsi que sur différentes questions régionales et internationales.

La rencontre s'est tenue en présence, côté algérien, de Brahim Merad, ministre d'Etat chargé de l'Inspection générale des services de l'Etat et des collectivités locales, d'Ahmed Attaf, ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères, de la Communauté nationale à l'étranger et des Affaires africaines, et d'Amar Abba, conseiller auprès du président de la République chargé des affaires diplomatiques. La délégation américaine comprenait notamment le chargé d'affaires à l'ambassade des Etats-Unis en Algérie, Mark Shapiro, et la chargée des questions diplomatiques, Sarah Knight.



UNE SÉQUENCE APPELÉE
À SE POURSUIVRE

A l'issue de l'audience, Massad Boulos a affirmé avoir évoqué avec le président Tebboune «nos priorités régionales communes ainsi que les relations bilatérales entre les Etats-Unis et l'Algérie». Il a également souligné que «l'Algérie est un partenaire important pour les Etats-Unis dans la promotion de la sécurité régionale, l'élargissement des opportunités économiques et la réalisation de la prospérité pour nos deux pays».

L'émissaire américain doit poursuivre ses consultations avec le Premier

ministre, Sifi Ghrieb, le ministre des Affaires étrangères, Ahmed Attaf, ainsi qu'avec le président-directeur général de Sonatrach, Nourredine Daoudi. Ces entretiens devraient notamment porter sur le développement des «relations bilatérales». Cette séquence diplomatique intervient dans un contexte de relance des relations algéro-américaines, avec un intérêt croissant pour les questions de sécurité régionale, la coopération économique et le partenariat énergétique. Elle intervient également alors qu'Alger entend conforter son rôle dans la stabilité de l'Afrique du Nord et du Sahel.

SÉCURITÉ,
ÉCONOMIE ET ÉNERGIE

Mercredi dernier, Massad Boulos s'était déjà entretenu par téléphone avec le président Tebboune. Dans une publication sur X, il avait fait état d'échanges consacrés au renforcement du partenariat entre Alger et Washington, évoquant les différentes dimensions du «partenariat stratégique» entre les deux pays.

Il avait qualifié ces discussions de «fructueuses» et souligné l'existence de plusieurs dossiers d'intérêt commun. Le responsable américain avait également affirmé le soutien de Washington à l'approfondissement de la coopération sécuritaire avec l'Algérie et à l'élargissement des opportunités économiques offertes aux entreprises américaines.

L'énergie figure également parmi les secteurs appelés à prendre davantage de place dans ce rapprochement. Massad Boulos avait estimé que le développement du partenariat algéro-américain dans ce domaine pouvait contribuer à «la prospérité et au bien-être communs».

En l'espace de quelques jours, l'appel téléphonique a donc laissé place à une rencontre en personne. Une accélération qui traduit la volonté des deux capitales de maintenir un dialogue politique de haut niveau et d'élargir les champs de coopération, sur fond d'enjeux sécuritaires, économiques et énergétiques croissants dans la région.

S. Rouha

TRAFIC DE PRÉGABALINE
L'Algérie élargit la traque aux réseaux

De la saisie record de plus de 10 millions de capsules de prégabaline au projet de prison de haute sécurité destinée aux barons de la drogue, l'Algérie renforce son dispositif contre les réseaux de narcotrafic. La stratégie ne se limite plus aux opérations de saisie et au démantèlement des filières : elle s'étend désormais au renforcement de la coopération régionale et internationale, notamment face à l'essor du trafic de psychotropes.

Dernier développement en date, le plaidoyer porté par l'Algérie à Vienne en faveur d'une meilleure prise en charge internationale de la prégabaline. Le directeur général de l'Office national de lutte contre la drogue et la toxicomanie (ONLCDT), Tarek Kour, a proposé, au nom de l'Algérie, d'inscrire le trafic illicite de cette substance et son usage non médical parmi les questions qui seront examinées lors de la prochaine session des chefs des services nationaux chargés de l'application des lois sur les drogues en Afrique (Honlea-Afrique).

L'initiative intervient alors que la prégabaline occupe une place croissante dans les saisies opérées par les services de sécurité. Non classée à ce jour parmi les substances soumises au contrôle international, elle constitue, selon les autorités algériennes, un nouveau défi pour les dispositifs de lutte contre le détournement des médicaments à des fins non médicales.

L'ampleur des dernières opérations illustre cette évolution. En août, la DGSN a annoncé la saisie de 10,4 millions de capsules de prégabaline et de



33,4 kg de cocaïne. Une autre opération avait permis l'arrestation de dix narcotrafiquants et la récupération de 69 kg de cocaïne et de plus de 200 kg de kif traité.

À ces opérations s'ajoutent les saisies effectuées par les unités de l'Armée nationale populaire. Entre le 26 août et le 1er septembre 2026, celles-ci ont fait état de la récupération de 213 kg de kif traité, de 2,16 kg de cocaïne et de plus de 50 000 comprimés psychotropes, dans le cadre de leurs opérations contre la criminalité organisée.

REMONTER JUSQU'AUX
COMMANDITAIRES

Au-delà des quantités interceptées, les autorités cherchent désormais à frapper au cœur des réseaux. Le suivi par le président Abdelmadjid Tebboune du projet de transformation d'une ancien-

ne caserne militaire à Tinzrouft, dans le Grand-Sud, en établissement pénitentiaire destiné aux barons de la drogue, illustre cette volonté de cibler les principaux responsables du narcotrafic. L'objectif est de dépasser la seule neutralisation des transporteurs ou des revendeurs pour atteindre les commanditaires, les financiers et les organisateurs des filières. Cette approche inscrit la lutte contre le trafic de stupéfiants dans un combat plus large contre la criminalité organisée. Le renforcement du dispositif s'appuie également sur l'évolution de l'arsenal juridique algérien. La lutte contre les stupéfiants et les substances psychotropes combine désormais la répression des réseaux, la prévention, la prise en charge des personnes dépendantes et le renforcement de la coopération entre les différents services concernés.

LE FRONT AFRICAIN

Le plaidoyer algérien en faveur d'une prise en compte accrue de la prégabaline au niveau international traduit cette volonté de changer d'échelle. Alger entend notamment favoriser l'échange de renseignements sur les itinéraires empruntés par les trafiquants, leurs modes opératoires et les mécanismes de détournement des substances à usage médical.

Cette démarche intervient dans un contexte où les trafics se diversifient, avec la coexistence du kif traité, de la cocaïne et des psychotropes dans les circuits criminels.

La saisie, en novembre 2025, de plus de 13 tonnes de kif traité, de 673 kg de cocaïne et de plus de 15 millions de comprimés psychotropes avait déjà donné une mesure de l'ampleur du phénomène.

Pour l'Algérie, l'enjeu est désormais de renforcer la coopération entre les pays d'origine, de transit et de destination, tout en améliorant l'échange d'informations et la coordination judiciaire et sécuritaire.

La bataille contre le narcotrafic se joue ainsi sur plusieurs fronts : interception des cargaisons, démantèlement des filières, traque des financiers et des commanditaires, mais aussi action sur les circuits internationaux d'approvisionnement.

Avec la prégabaline désormais au centre de son plaidoyer, Alger cherche à adapter la réponse collective à l'évolution des réseaux et à l'apparition de nouvelles formes de trafic.

Assia M.

LOCALES DU 28 NOVEMBRE

L'Anie accélère les préparatifs

À un peu plus de deux mois du scrutin, les préparatifs des élections des Assemblées populaires communales et de wilaya s'accroissent. L'Autorité nationale indépendante des élections (Anie) intensifie son dispositif en prévision du rendez-vous crucial.

La course aux candidatures entre désormais dans une phase décisive. Le président de l'Anie, Saïd Arous, a présidé, samedi soir, une réunion consacrée notamment à l'examen de plusieurs questions juridiques liées aux dossiers de candidature, selon un communiqué de l'Autorité. La rencontre, qui a regroupé les membres du conseil de l'Autorité et ses cadres, intervient alors que les formations politiques se préparent à finaliser leurs listes en prévision de l'ouverture de la période de dépôt.

Le travail porte notamment sur l'application des dispositions de la loi organique relative au régime électoral et les conditions devant être remplies par les candidats et les listes. Quelques jours auparavant, l'Autorité avait déjà détaillé dans un autre communiqué, les règles encadrant les candidatures aux APC et aux APW.

L'Anie avait notamment rappelé que le candidat doit être âgé d'au moins 23 ans le jour du scrutin, être de nationalité algérienne, être inscrit sur la liste électorale de la circonscription où il se présente, avoir accompli le service national ou en être exempté et être en règle vis-à-vis de l'administration fiscale.

Les conditions relatives au casier judiciaire et aux situations d'inéligibilité sont également prises en compte.

LES PARTIS FACE À LA CONSTITUTION DES LISTES

La constitution des listes constitue l'un des principaux enjeux pour les formations politiques.

Le cadre électoral impose plusieurs exigences, notamment la présence d'un tiers de femmes, sauf dans les communes de moins de 20.000 habitants, ainsi que la représentation de candidats de moins de 40 ans à hauteur de 50% des listes.

Un tiers des candidats doit également



disposer d'un niveau d'éducation universitaire. À ces exigences s'ajoutent les conditions liées au dépôt des listes et aux parrainages.

Comme lors des précédentes échéances électorales, les partis ne remplissant pas les critères prévus par la loi, ainsi que les candidats indépendants, doivent appuyer leurs dossiers par des signatures d'électeurs. Pour les formations concernées, le seuil est fixé à 35 signatures individuelles pour chaque siège à pourvoir.

Ces contraintes donnent une importance particulière aux prochaines semaines. Les partis doivent à la fois identifier leurs candidats, équilibrer leurs listes, satisfaire aux exigences légales et mobiliser leurs structures locales.

L'ANIE MULTIPLIE LES CONSULTATIONS

Parallèlement à ce travail juridique et administratif, Saïd Arous poursuit ses rencontres avec les responsables des formations politiques. Le président de l'Anie a reçu, hier, le secrétaire général par intérim de l'Alliance nationale républicaine (ANR), Hamza Latreche, ainsi que la délégation qui l'accompagnait. Il a également rencontré la présidente du Front des citoyens libres (FCL), Nadja Oujdi Damardji, et le secrétaire général du Front de la bonne gouvernance, Aïssa Belhadi. Ces rencontres s'inscrivent dans une série de consultations engagées avec les différentes formations politiques en prévision des élections locales. Le président de l'Anie avait déjà reçu plus

d'une dizaine de responsables et cadres de partis dans le cadre de cette démarche. Cette multiplication des contacts témoigne de l'importance accordée par les partis à cette échéance. Contrairement aux élections législatives, les locales constituent un scrutin particulier, dans la mesure qu'il est déterminant et intimement lié à la gestion quotidienne des collectivités, au développement local et à la prise en charge des préoccupations des citoyens. Pour de nombreuses formations, les locales représentent aussi un rendez-vous politique majeur pour mesurer leur implantation territoriale, renouveler leurs structures et préparer leur présence dans les institutions locales. La constitution des listes revêt, dans ce contexte, une dimension stratégique qui dépasse la seule participation au scrutin.

VERS UNE NOUVELLE ÉTAPE DU CALENDRIER ÉLECTORAL

À l'approche du dépôt des candidatures et, dans un second temps, du lancement de la campagne électorale, le dispositif électoral entre ainsi progressivement dans sa phase opérationnelle. L'Autorité prépare également, en partenariat avec le ministère de la Communication, une journée d'étude dont le programme sera arrêté ultérieurement. Une initiative qui devrait contribuer à accompagner les différents acteurs du processus électoral et à clarifier les règles applicables. À mesure que se rapproche le 28 novembre, les enjeux se précisent donc. Pour l'Anie, il s'agit de garantir la conformité des candidatures et la régularité du processus. Pour les partis, l'heure est désormais à la sélection des candidats, à la constitution des listes et à la mobilisation des réseaux locaux. Les élections des APC et des APW commencent ainsi à prendre forme, bien avant l'ouverture officielle de la campagne.

R. N.

COOPÉRATION BILATÉRALE APN-COUR CONSTITUTIONNELLE Khalida Boufedèche chez Leila Aslaoui

La présidente de la Cour constitutionnelle, Leïla Aslaoui, a reçu, hier, à Alger, la présidente de l'Assemblée populaire nationale (APN), Khalida Boufedèche, qui lui a rendu une visite de courtoisie, indique un communiqué de la Cour. La rencontre, qui s'est déroulée au siège de la Cour constitutionnelle, a été une occasion pour renouveler les félicitations à Mme Boufedèche suite à son élection à la présidence de l'APN, «évaluer le processus de coopération bilatérale et examiner les moyens de le promouvoir, conformément à la convention de coopération signée le 21 novembre 2022, visant à renforcer la jurisprudence constitutionnelle et à développer l'action parlementaire de manière à garantir la primauté de la Constitution et à renforcer les fondements de l'Etat de droit», souligne la même source pour laquelle la rencontre revêt «une grande portée institutionnelle pour les deux institutions en tant que deux piliers fondamentaux du processus d'intégration institutionnelle».

JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA DÉMOCRATIE Le Conseil de la nation dénonce les «deux poids, deux mesures»

À l'occasion de la Journée internationale de la démocratie, célébrée le 15 septembre, le Bureau du Conseil de la nation, présidé par Azouz Nasri, a réaffirmé l'attachement de l'Algérie à la consolidation de l'État de droit, à la protection des libertés et à la participation citoyenne, tout en dénonçant les «approches sélectives» en matière de droits de l'homme. Dans un communiqué rendu public, hier, le bureau du Conseil de la nation souligne que la démocratie constitue un «choix civilisationnel» fondé sur «la souveraineté du peuple, le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, l'État de droit et des institutions». Elle ne saurait, selon lui, être réduite à de simples «échéances électorales ou pro-

cédures politiques», mais doit être conçue comme une «pratique quotidienne et une responsabilité collective». Le Conseil met en avant la poursuite, sous la conduite du président Abdelmadjid Tebboune, du processus visant à «consolider l'État des institutions et à renforcer la pratique démocratique», notamment à travers la modernisation de la gouvernance, la promotion des droits de l'homme, la démocratie participative et l'élargissement des espaces de dialogue et de concertation. Le bureau estime également que «la force de l'État ne s'oppose pas à la protection des droits et des libertés», insistant sur la primauté du droit, la citoyenneté, la dignité humaine et la solidarité nationale. Sur le plan interna-

tional, le Conseil de la nation dénonce, toutefois, la persistance d'une «approche sélective et de deux poids, deux mesures» chez certaines grandes puissances dans le traitement des questions liées aux droits de l'homme. Il relève que les principes de démocratie et de liberté sont parfois invoqués tout en fermant les yeux sur de «graves violations» lorsque celles-ci servent des intérêts géopolitiques. Le communiqué réaffirme, dans ce contexte, la solidarité de l'Algérie avec le peuple palestinien, notamment à Gaza, et son soutien à son droit à un «État indépendant et pleinement souverain» avec El-Qods pour capitale. Il réitère également la position algérienne en faveur du droit du peuple sahraoui à l'autodétermination,

conformément au droit international et aux résolutions de l'ONU. Pour le bureau du Conseil de la nation, un monde plus juste ne peut être fondé sur une «démocratie sélective» ni sur des droits appliqués «selon les rapports de force». Il appelle au respect du droit international, à l'égalité entre les peuples et à la promotion du dialogue, de la paix et de la coexistence. Le Conseil de la nation assure enfin que l'Algérie poursuivra la construction d'un «État fort par ses institutions, juste dans ses choix, attaché à ses principes et fier de sa souveraineté», tout en demeurant engagée en faveur des causes justes, de la paix, de la sécurité et de la coopération entre les peuples.

R. N.

CRÉSUS

Quotidien national, édité par la SARL CELIGNE Éd. & Com.

DIRECTEUR DE PUBLICATION
SAMIR MEHALLA
celigned@gmail.com
cresusdz@gmail.com
Tél. : 044 40 74 96

DIRECTEUR DE REDACTION
SAID MEKLA

REDACTRICE EN CHEF
ASSIA MEKHENNEF

Rédaction/Administration

MAISON DE LA PRESSE
TAHAR DJAOUT
1, RUE BACHIR ATTAR
1^{er} MAI - ALGER

Marketing : 0770 150719
dp@cresus.dz
Site : www.cresus.dz
R. C. : 15B 0808682- 09/00

Impression : EPE/SPA SIMPRAL
20 rue de la liberté Alger
Tirage : 3000 exemplaires

« Pour votre publicité s'adresser à : l'Entreprise Nationale de Communication, d'Édition et de publicité »

Agence ANEP 01, avenue pasteur- Alger

Tél : 020.05.20.91/020.05.10.42
Fax : 020.05.11.48/020.05.13.45
020.05.13.77

E-mail: agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

SIFI GHRIEB À BAMAKO

L'heure du partenariat

Le Premier ministre est porteur d'un message du président Abdelmadjid Tebboune à son homologue malien, le général d'armée Assimi Goïta, président de la Transition et chef de l'État.

Le Premier ministre, Sifi Ghrieb, entame aujourd'hui une visite officielle à Bamako, à l'invitation de son homologue malien, le général de division Abdoulaye Maïga. Il est accompagné d'une importante délégation ministérielle ainsi que d'hommes d'affaires, dans une démarche qui traduit la volonté d'Alger et de Bamako de donner une nouvelle impulsion à leurs relations bilatérales. Au cours de son séjour, Sifi Ghrieb sera reçu par le général d'armée Assimi Goïta, auquel il remettra un message du président de la République, Abdelmadjid Tebboune. Cette audience confère une portée politique particulière à la visite et souligne l'importance accordée par Alger à la stabilisation de ses relations avec Bamako.

Le Premier ministre algérien aura également une séance de travail avec son homologue malien, Abdoulaye Maïga. Les discussions devraient porter sur les moyens de renforcer le dialogue direct entre les deux pays et de consolider leur coopération sur la base du respect mutuel, du bon voisinage et de la préservation des intérêts communs.

UNE NOUVELLE ÉTAPE DANS LE RAPPROCHEMENT

Cette visite intervient dans le sillage du déplacement effectué à Alger, le 24 août dernier, par le Premier ministre malien. Cette séquence diplomatique avait marqué



une volonté affichée des deux capitales de relancer leurs relations après une période de fortes tensions.

La reprise de la représentation diplomatique et la réouverture de l'espace aérien constituent, à cet égard, deux signaux importants. Ces mesures devraient favoriser la reprise progressive des échanges, des déplacements et des contacts directs entre responsables algériens et maliens.

Selon la Primature malienne, les deux parties souhaitent renforcer le dialogue et consolider la coopération dans les domaines d'intérêt commun, dans un esprit de «bon voisinage, de fraternité et de solidarité».

Le déplacement de Sifi Ghrieb apparaît ainsi comme une nouvelle étape dans un processus de normalisation qui cherche

désormais à dépasser le seul registre diplomatique pour s'inscrire dans une logique de partenariat.

L'ÉCONOMIE AU CŒUR DU PARTENARIAT

Le rapprochement algéro-malien intervient dans un Sahel en pleine recomposition géopolitique et sécuritaire. Pour Alger, cette nouvelle donne impose d'articuler dialogue politique, coopération économique et coordination sécuritaire.

Dans ce cadre, le Mali conserve une place stratégique en raison de sa proximité géographique, de ses liens historiques avec l'Algérie et de leurs intérêts communs.

La relance bilatérale devrait ainsi s'appuyer sur des secteurs concrets : énergie, infrastructures, transports, commerce, ser-

vices et investissement. Pour Alger, l'objectif est également d'ouvrir davantage les marchés sahéliens aux opérateurs algériens. Pour Bamako, l'expertise algérienne peut répondre à plusieurs besoins en matière d'infrastructures, d'énergie et de développement. La présence d'hommes d'affaires dans la délégation de Sifi Ghrieb traduit cette volonté de transformer le rapprochement politique en opportunités économiques concrètes.

LA SÉCURITÉ, UN ENJEU CENTRAL

Le volet sécuritaire demeure, toutefois, au cœur du partenariat. L'instabilité persistante dans certaines zones du Sahel, l'activité des groupes armés, la criminalité transfrontalière, les trafics et les mouvements migratoires constituent autant de défis qui dépassent les frontières nationales.

Dans ce contexte, la coopération entre Alger et Bamako peut notamment s'appuyer sur la coordination aux frontières, l'échange d'informations et le maintien d'un dialogue régulier entre les institutions compétentes.

Pour l'Algérie, qui partage avec le Mali une longue frontière saharienne, la stabilité de cet espace constitue un enjeu direct de sécurité nationale. Pour Bamako, le renforcement de la coopération avec son voisin du Nord peut contribuer à consolider les mécanismes de coordination face aux menaces transfrontalières.

L'objectif est désormais d'inscrire le rapprochement dans la durée, en multipliant les mécanismes de coopération et en élargissant le partenariat aux secteurs économique, commercial, énergétique et sécuritaire.

Smail Rouha

RENTÉE SCOLAIRE 2026-2027

Les wilayas accélèrent les préparatifs

À quelques jours de la rentrée scolaire 2026-2027, les wilayas intensifient leurs préparatifs pour assurer une reprise des cours dans les meilleures conditions. Infrastructures, transport, restauration scolaire, fournitures et accompagnement des familles vulnérables figurent parmi les principales priorités du dispositif mis en place par les autorités locales.

Selon le ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports, les walis assurent un suivi de terrain des opérations et tiennent des réunions de coordination avec les différents secteurs concernés. L'objectif est de finaliser les dispositifs nécessaires et de remédier aux éventuelles insuffisances avant l'accueil des élèves.

Cette mobilisation intervient en application des instructions des hautes autorités du pays et des orientations du ministre de l'Intérieur, Saïd Sayoud, lors de sa réunion avec les walis. La priorité est donnée à la mise en service des nouveaux établissements, à la réhabilitation des structures existantes et à l'aménagement de leurs abords.

Le suivi des projets d'extension et de construction est également renforcé. Transport et restauration scolaires font, eux aussi, l'objet d'une attention particulière afin d'être opérationnels dès le premier jour et d'assurer une rentrée dans les meilleures conditions pour les élèves et leurs familles.

LES MARCHÉS DE PROXIMITÉ

La maîtrise du coût de la rentrée constitue un autre volet du dispositif. À

Alger et dans plusieurs wilayas, des marchés et des espaces commerciaux de proximité ont été ouverts pour permettre aux familles d'acquiescer les fournitures scolaires à des prix plus accessibles.

A titre illustratif, plus de 20 marchés de proximité ont été installés à travers les 14 circonscriptions administratives de la capitale. Ils proposent différents articles et équipements scolaires, avec des réductions pouvant atteindre 25% par rapport aux prix pratiqués dans les commerces traditionnels, selon les informations communiquées.

Ces espaces solidaires visent notamment à alléger la facture de la rentrée pour les ménages et à contribuer à contenir les pratiques spéculatives.

Leur organisation associe les communes, les services de la wilaya, la Direction du commerce ainsi que les organisations représentant les commerçants et les artisans. Les autorités locales assurent, de leur côté, le suivi du fonctionnement de ces marchés et des conditions d'accueil des citoyens.

LE SALON LEMSID OUVRE SES PORTES

La rentrée sera également marquée par la quatrième édition du Salon Lemsid, prévue du 14 au 26 septembre au Palais des expositions des Pins-Maritimes, à Alger.

La manifestation réunira des opérateurs économiques spécialisés dans les

fournitures et les équipements scolaires et de bureau, ainsi que des exposants dans les secteurs du livre, de la formation, de l'habillement, de l'alimentation et des services destinés aux familles et aux établissements éducatifs.

Initialement programmé du 17 au 27 septembre, le salon a été avancé au 14 septembre afin, selon l'organisateur, d'améliorer les conditions d'organisation et l'accueil des exposants et des visiteurs.

À travers cette offre commerciale diversifiée, le Salon Lemsid entend accompagner les familles à l'occasion de la rentrée et leur permettre d'accéder aux principaux produits et services nécessaires à des conditions jugées compétitives.

I.Khermane

INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE

Alger et Berlin misent sur la souveraineté sanitaire

L'industrie pharmaceutique algérienne cherche à franchir une nouvelle étape. Après avoir consolidé les capacités de production locale, l'enjeu est désormais de renforcer la souveraineté sanitaire à travers le transfert de technologies, l'innovation et l'émergence de partenariats industriels à forte valeur ajoutée.

C'est dans cette perspective que l'AHK Algérie organise, le 1er octobre 2026, à Alger, une conférence pharmaceutique consacrée à l'axe algéro-allemand et à son potentiel pour le développement de l'industrie nationale. Placée sous le thème «Santé et souveraineté – l'axe algéro-allemand pour une industrie

pharmaceutique nationale forte», la rencontre réunira décideurs publics, industriels, entreprises allemandes et acteurs économiques autour des perspectives de coopération et d'investissement dans le secteur.

Les discussions porteront notamment sur la fabrication locale et le transfert de technologie, avec l'objectif de renforcer les capacités industrielles et de développer de nouvelles chaînes de valeur. L'innovation, la recherche et le développement ainsi que le transfert de savoir-faire figureront également au cœur des échanges.

Le partenariat algéro-allemand sera, par ailleurs,

examiné sous l'angle des nouvelles opportunités de coopération industrielle et d'investissement, alors que l'Algérie cherche à accroître la valeur ajoutée de sa production pharmaceutique. Au-delà des enjeux industriels, la conférence entend placer la souveraineté sanitaire au centre de la réflexion, en misant sur une industrie capable de répondre durablement aux besoins nationaux tout en développant ses capacités technologiques et son intégration dans les chaînes de valeur internationales. La rencontre se tiendra jeudi 1er octobre 2026, de 8h30 à 17h, au Mercure Alger, Palais des congrès, à Aïn Benian.

PÉTROLE

L'AIE redoute un choc prolongé

La reprise tardive de la production au Moyen-Orient repousse le retour à la normale des approvisionnements du Golfe à 2027.

Le marché mondial du pétrole entre dans une phase de forte tension. La reprise de l'escalade américano-iranienne fin août a accentué les pressions sur un marché déjà fragilisé depuis le début du conflit au Moyen-Orient, fin février.

Dans son dernier rapport publié vendredi, l'Agence internationale de l'énergie (AIE) a revu à la baisse ses prévisions de production mondiale. L'offre devrait atteindre 100,7 millions de barils par jour en 2026, soit 5,7 millions de barils par jour de moins qu'un an auparavant et 1,3 million de moins que prévu en août.

Plus de 10 millions de barils par jour de production ont été suspendus dans les pays du Golfe. L'Arabie saoudite concentre une large part de cette dégradation. Sa production de brut a chuté de 2,3 millions de barils par jour en août, à seulement 6 millions, son niveau le plus bas depuis plus de 30 ans.

L'AIE explique cette contraction par les attaques contre les infrastructures et les navires liés au secteur pétrolier, notamment autour de Bab el-Mandeb, du port de Yanbu et de la raffinerie de Jizan, ainsi que contre plusieurs installations à l'intérieur du Royaume.

Le retour complet des approvisionnements du Moyen-Orient est désormais repoussé. Selon l'AIE, la reprise tardive de la production devrait retarder jusqu'en 2027 le retour à la normale des flux en provenance du Golfe.

UNE DEMANDE SOUS PRESSION

La contraction de l'offre s'accompagne d'une forte érosion des stocks mondiaux. Ceux-ci ont diminué de 3,1 millions de barils par jour en août, pour atteindre 7,8 milliards de barils, leur niveau le plus bas depuis 2023. En juillet, l'AIE estimait déjà à



410 millions de barils la baisse cumulée des stocks depuis le début de la guerre.

Cette tension pèse également sur la demande. L'AIE prévoit désormais une contraction de la consommation mondiale de pétrole de 2,5 millions de barils par jour cette année, contre 1,6 million dans sa précédente estimation.

La flambée des prix des carburants pousse les consommateurs à réduire leur consommation, tandis que les perturbations dans les raffineries affectent les marchés du diesel et des autres produits pétroliers. Pour l'AIE, des avancées vers une résolution du conflit au Moyen-Orient sont désormais indispensables pour éviter un resserrement supplémentaire du marché et une destruction plus importante de la demande.

ORMUZ ET BAB EL-MANDEB, DEUX GOULETS D'ÉTRANGLEMENT

Le détroit d'Ormuz constitue l'un des principaux points de vulnérabilité du marché énergétique mondial. Depuis le début du conflit, l'Iran a renforcé les restrictions sur le trafic maritime dans ce passage stratégique.

Le 10 septembre, les données de suivi maritime citées par Reuters faisaient état du passage de seulement sept navires dans le détroit, contre une moyenne de 14 au cours des dix jours précédents.

Pour réduire sa dépendance à Ormuz, l'Arabie saoudite a redirigé une partie importante de ses exportations via l'oléoduc Est-Ouest vers Yanbu, sur la mer Rouge. De là, les pétroliers peuvent rejoindre

l'océan Indien en passant par Bab el-Mandeb.

Mais cette route alternative est elle-même exposée aux tensions régionales. Le contrôle exercé par les Houthis sur une partie du littoral yéménite et les menaces pesant sur Bab el-Mandeb compliquent davantage l'acheminement du brut vers les marchés asiatiques et européens.

Le marché pétrolier se retrouve ainsi pris entre deux points de tension stratégiques : Ormuz, qui menace directement les flux du Golfe, et Bab el-Mandeb, qui fragilise l'une des principales voies de contournement vers les marchés mondiaux.

LE BARIL FRANCHIT DE NOUVEAUX SEUILS

Cette accumulation de risques se répercute directement sur les cours. Début septembre, le Brent a bondi de 4,6% en une seule séance, à 94,65 dollars le baril, tandis que le WTI progressait de 5,2%, à 90,22 dollars.

Les 8 et 9 septembre, le Brent a dépassé les 100 dollars pour la première fois depuis juillet, sur fond de baisse continue des flux transitant par Ormuz.

La pression haussière s'est poursuivie vendredi. À New York, les contrats à terme sur le WTI se sont momentanément rapprochés de 104,5 dollars le baril, atteignant leur plus haut niveau depuis environ quatre mois.

Entre baisse de l'offre, stocks sous tension, perturbations des voies maritimes et reprise tardive de la production, le marché pétrolier mondial aborde ainsi une période particulièrement incertaine. L'horizon d'un retour à la normale, désormais repoussé à 2027, souligne l'ampleur des risques pesant sur les équilibres énergétiques mondiaux.

S. Smati

ECOLE DE POLICE D'AÏN BENIAN

La 31^e promotion sur le terrain

La 31^e promotion des agents de police a effectué, hier, sa sortie officielle lors d'une cérémonie organisée à l'École de police Mohamed-Ouadah d'Aïn Benian, à Alger, sous la présidence du directeur de la sécurité publique, le contrôleur général de police Moussa Belabbès, représentant le directeur général de la Sûreté nationale (DGSN).

La promotion compte 402 agents de police, dont 121 ont suivi leur formation au Centre d'instruction des Unités républi-

caines de sécurité de Naciria.

Dans son allocution, le directeur de l'École de police, le commissaire divisionnaire Ali Djebabla, a souligné que les résultats enregistrés sur le terrain témoignent de «la haute qualité du processus de formation», inscrit dans le cadre de l'approche sécuritaire adoptée par le haut commandement de la DGSN pour la préparation de sa ressource humaine, considérée comme «le pilier de sa structure organisationnelle».

Les nouveaux agents ont bénéficié d'une formation de base de 12 mois, portant sur les fondamentaux du métier de policier, les connaissances théoriques et pratiques ainsi que les aspects professionnels et disciplinaires. Le programme comprenait également des simulations quotidiennes de situations inspirées des différents services opérationnels.

La formation a été complétée par des expériences sur le terrain, permettant aux élèves de se

confronter aux réalités et aux défis du travail policier et de se préparer à accomplir leurs missions avec le professionnalisme requis, dans le respect de l'éthique, de la discipline, de la loi et des principes des droits de l'Homme.

Des cadres retraités de la Sûreté nationale ont également contribué à plusieurs activités de formation organisées au niveau de l'École, afin de transmettre leur expérience et d'élargir les connaissances des élèves dans le

domaine de la sécurité.

La promotion a, par ailleurs, été baptisée du nom du brigadier de police Belefrom Ferhat, martyr du devoir national, en hommage à sa mémoire et aux sacrifices consentis par les agents tombés dans l'exercice de leur mission pour la protection de la patrie et des citoyens.

Au terme de la cérémonie, la famille du martyr a été honorée. L'événement s'est également conclu par la signature du registre d'or de l'École de police.

UNE PRODUCTION DE PLUS DE 3,3 MILLIONS DE QUINTAUX

Boumerdès, le poids lourd du raisin algérien

Leader national de la production viticole, Boumerdès s'apprête à réaliser une nouvelle performance. La wilaya prévoit une récolte de plus de 3,3 millions de quintaux de raisin durant la campagne 2025-2026, toutes variétés confondues. Les premières données de la campagne, lancée début juillet et qui se poursuivra jusqu'en octobre, font ressortir un rendement compris entre 195 et 200 q à l'hectare, selon la Direction des services agricoles (DSA). Cette progression intervient dans un contexte d'extension des superficies consac-

rées à la viticulture. Celles-ci ont augmenté de 7%, avec près de 1.200 ha supplémentaires cette saison. La superficie totale dépasse désormais 21.000 ha, dont près de 18.000 ha productifs.

Avec plus de 53% de la production nationale au cours des trois dernières années, Boumerdès conserve ainsi sa place de première wilaya productrice de raisin en Algérie. Onze variétés sont concernées par la campagne. La sabel arrive largement en tête avec plus de 10.000 ha, représentant près de 49% des superficies. Elle est

suivie par la red globe, avec environ 4.500 ha, et la cardinal, qui couvre près de 4.200 ha. La variété dattier s'étend, pour sa part, sur quelque 500 ha.

CAP SUR LA TRANSFORMATION ET L'EXPORTATION

Au-delà de la production, les professionnels de la filière cherchent, désormais, à renforcer la valorisation du raisin et à élargir ses débouchés. La transformation agricole, le soutien à l'exportation et l'amélioration de la compétitivité ont ainsi été au

centre d'une journée d'information organisée à l'occasion du Salon national du raisin.

La manifestation a réuni plus de 50 producteurs et exposants, ainsi que des représentants de banques, compagnies d'assurance, organismes d'accompagnement et opérateurs économiques de Boumerdès et d'autres wilayas.

L'enjeu est désormais de transformer le poids de la production locale en davantage de valeur ajoutée, notamment à travers la transformation et l'ouverture de nouveaux marchés à l'export.

SECTEUR PORTUAIRE

L'Algérie vise le hub régional

24h/24, 7j/7 : les ports algériens changent de rythme. Derrière cette nouvelle organisation se dessine une ambition plus large : faire de l'Algérie un carrefour commercial entre l'Afrique, l'Europe et les marchés internationaux.

Le secteur portuaire algérien amorce une nouvelle étape de sa transformation. L'adoption du travail continu 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 commence à produire des résultats sur le terrain, avec une amélioration des performances opérationnelles et une réduction des délais de traitement des navires commerciaux.

Selon des données du Groupe algérien des services portuaires (Serport), la durée de séjour des navires à quai a notamment été ramenée à environ 12 jours dans certains ports, à l'image du port d'Oran.

Cette évolution intervient dans le cadre d'une vaste opération d'évaluation du dispositif mis en place depuis une année. Une délégation centrale conduite par le général-major Hilal Benouda, directeur général de la Marine marchande et des Ports, et Ali Boulaaras, président-directeur général de Serport, a effectué des visites dans plusieurs infrastructures portuaires, notamment à Alger, Skikda, Djen Djen, Annaba, Ténès, Oran et Mostaganem.

L'objectif : mesurer l'impact du fonctionnement continu des ports, identifier les contraintes persistantes et dégager de nouvelles mesures destinées à améliorer la fluidité des opérations d'importation et d'exportation.

Les réunions tenues dans les différents ports, réunissant l'ensemble des acteurs de la chaîne portuaire, ont mis en évidence la nécessité de renforcer la coordination et la préparation opérationnelle afin d'accélérer



la prise en charge des navires et des marchandises. Les recommandations portent notamment sur la mobilisation des ressources humaines et matérielles, l'amélioration de la communication entre les intervenants et la continuité du service, de jour comme de nuit.

Cette nouvelle organisation vise à réduire les délais d'attente des navires, à fluidifier la chaîne logistique et à renforcer la compétitivité des ports algériens, notam-

ment au bénéfice des entreprises exportatrices.

L'EXPORT HORS HYDROCARBURES EN LIGNE DE MIRE

Au-delà de la seule amélioration des performances portuaires, la réforme répond à un objectif économique plus large : accompagner la diversification de l'économie nationale et soutenir la progression des exportations hors hydrocarbures.

Pour les pouvoirs publics, la modernisation des ports constitue ainsi l'un des leviers essentiels pour améliorer la compétitivité des entreprises algériennes et faciliter leur accès aux marchés extérieurs.

La réduction des délais, la maîtrise des coûts logistiques et l'amélioration de la qualité des services portuaires doivent permettre à l'Algérie de renforcer son attractivité auprès des opérateurs économiques et de mieux exploiter sa position géographique stratégique.

MOSTAGANEM, NOUVELLE PORTE VERS L'AFRIQUE DE L'OUEST

Dans cette stratégie, le port de Mostaganem pourrait jouer un rôle clé. Réservé aux opérations d'importation des établissements et entreprises publics, il pourrait également servir de point d'appui aux exportations algériennes vers l'Afrique de l'Ouest, notamment pour les produits agricoles, agroalimentaires et industriels, ainsi que pour les produits à forte valeur ajoutée comme le fer et les phosphates.

Plus largement, l'objectif est de transformer les ports algériens en véritables plateformes logistiques et commerciales, capables de soutenir les exportations et de renforcer les échanges avec l'Afrique, l'Europe et les marchés internationaux. La généralisation du travail continu, une meilleure coordination des intervenants et la réduction des délais doivent contribuer à faire progressivement de l'Algérie un hub maritime et commercial régional.

COOPÉRATION FINANCIÈRE ALGÉRO-SAUDIENNE

La FinTech et les sukuk au cœur des échanges

La coopération entre l'Algérie et l'Arabie saoudite dans le secteur financier s'est renforcée à travers deux rencontres consacrées à l'innovation financière et au développement des marchés de capitaux, organisées dans le cadre des travaux de la Commission du commerce et de l'économie relevant du Conseil de coordination suprême algéro-saoudien. Tenues au siège de la Commission d'organisation et de surveillance des opérations de Bourse (COSOB), avec une participation à distance en visioconférence, ces rencontres ont réuni plusieurs acteurs du marché financier algérien et des représentants de l'Autorité saoudienne des marchés financiers (CMA). Les discussions ont porté principalement sur la technologie financière (FinTech), le financement participatif et le développement du marché des sukuk, avec pour objectif de favo-

riser le partage d'expériences et l'échange d'expertise entre les deux pays. La première rencontre a été consacrée à la FinTech et au financement participatif, en présence de cadres de la COSOB et du directeur général du laboratoire algérien de technologie financière Algeria FinLab (ALGERIA FINLAB). Les participants ont échangé sur les expériences algérienne et saoudienne en matière de technologie financière, à travers des présentations d'Algeria FinLab, de la CMA et du laboratoire saoudien XLAB. Les discussions ont porté sur les approches favorisant l'innovation dans les services financiers et le développement de solutions adaptées aux besoins du marché. La COSOB a également présenté le cadre réglementaire du financement participatif en Algérie, donnant lieu à des échanges sur ses perspectives de développement et sur les moyens



de stimuler l'innovation dans le secteur financier.

LES SUKUK AU CENTRE D'UN ATELIER TECHNIQUE

La deuxième rencontre, organisée sous forme d'un atelier animé par l'Autorité saoudienne des marchés financiers (CMA), a été consacrée au développement du marché des sukuk. Elle a réuni

des cadres de la COSOB, des représentants de la Bourse d'Alger, d'Algérie Clearing, ainsi que plusieurs intermédiaires et sponsors en Bourse. Les échanges ont porté sur les aspects juridiques et réglementaires liés à l'émission, à l'investissement et à la supervision des sukuk. La CMA a, par ailleurs, présenté l'expérience saoudienne et les principales

approches mises en œuvre pour favoriser l'expansion et l'attractivité de ce marché. Ces échanges s'inscrivent dans la dynamique de coopération économique et financière entre l'Algérie et l'Arabie saoudite et traduisent la volonté des deux parties de renforcer le partage d'expertise dans des domaines clés pour la modernisation et la diversification des marchés financiers. Les discussions ont notamment porté sur la FinTech, le financement participatif et les sukuk, en vue de favoriser l'innovation, d'élargir l'offre financière et de développer de nouvelles opportunités de financement et d'investissement. Ces rencontres contribuent également au renforcement des échanges entre les régulateurs et les acteurs des marchés financiers des deux pays, en perspective d'une coopération bilatérale accrue dans le secteur financier.

FINANCES

Une délégation de la Banque d'Algérie à Nairobi

Les banques centrales africaines se retrouvent à Nairobi du 13 au 18 septembre 2026 pour les réunions annuelles de l'Association des banques centrales africaines (ABCA), accueillies par la Central Bank of Kenya (CBK) à son Institute of Monetary Studies. Le rendez-vous réunit responsables monétaires et techniciens autour des tra-

vauts de l'association, avec une conférence consacrée à l'intelligence artificielle intégrée au programme de la semaine.

Un rendez-vous auquel prendrait part une délégation de la Banque d'Algérie, en tant que membre du comité technique et du bureau de l'ABCA. Les travaux ont débuté hier avec le Comité tech-

nique, dont les réunions se poursuivent jusqu'au 15 septembre.

La réunion du Bureau est prévue le 16 septembre, avant le symposium des gouverneurs le 17 septembre et la 48e réunion de l'Assemblée des gouverneurs le 18 septembre. Les deux dernières sessions doivent réunir l'ensemble des membres de l'association.

PÉTROLE

Le Sahara Blend en tête des prix arabes

Le Sahara Blend algérien a affiché en août 2026 le prix moyen le plus élevé parmi les principaux bruts des pays arabes, à 94,32 dollars le baril, contre 83,79 dollars en juillet, soit une hausse de 12,6 %. Il devance le Es Sider libyen (91,37 dollars), le Murban émirati (90,96 dollars) et l'Arab Light saoudien (86,52 dollars). Cette progression intervient dans un contexte de hausse des cours mondiaux : le Brent a gagné 5 % en août, à 88,08 dollars le baril. Léger et faiblement soufré, le Sahara Blend bénéficie de caractéristiques recherchées par les raffineries, ce qui soutient sa valorisation sur le marché.

BLANCHIMENT D'ARGENT

Le pourvoi de Réda Kouninef rejeté

Les magistrats de la Cour suprême ont rejeté le pourvoi en cassation introduit par la défense de Réda Kouninef contre l'arrêt rendu en appel dans l'affaire de blanchiment d'argent issu de produits de corruption.

Par Redouane Hannachi

La décision confirme ainsi les peines prononcées par la juridiction d'appel. Dans leur mémoire, les avocats de Réda Kouninef avaient notamment contesté l'appréciation faite par les juges de la chambre pénale concernant les circonstances atténuantes, estimant que les dispositions légales y afférentes n'avaient pas été correctement appliquées. La sixième chambre pénale de la cour d'Alger avait, pour rappel, aggravé le 7 janvier 2025 les peines prononcées à l'encontre des membres de la famille Kouninef, condamnant notamment Réda Kouninef à 10 ans de prison ferme. Le dossier concerne plusieurs faits reprochés au patron du groupe familial KouGC, qui est impliqué dans plusieurs affaires judiciaires. Dans une autre procédure, son beau-père, Abdelaziz Nouacer, a été condamné récemment à quatre ans de prison ferme pour transfert illégal de capitaux de et vers l'étranger en devises. Le montant des fonds concernés est estimé à près de 8 millions de dollars.



UN USUFRUIT AGRICOLE AU CŒUR DU DOSSIER

Réda Kouninef avait comparu devant la première chambre pénale de la cour d'Alger, spécialisée dans les affaires de malversation et de corruption, pour répondre notamment de l'accusation de «blanchiment d'argent issu de produits de corruption». Les faits reprochés remontent à 2018 et portent notamment sur l'acquisition, par acte de concession notarié, de l'usufruit d'une concession agricole située à Zéralda. L'opération, évaluée à 5 millions de dinars,

avait été conclue avec Belahcène Benabdellah, détenteur de la concession. Selon les déclarations faites devant le juge d'instruction, l'usufruit, conclu pour une durée de 25 ans, concernait une parcelle agricole d'environ 9.800 m² comprenant notamment un chalet en charpente. Réda Kouninef et Belahcène Benabdellah avaient expliqué que l'opération devait permettre la production de plants destinés à être utilisés sur une exploitation agricole de 20 hectares située à Chéraga et appartenant à Kouninef, avant sa confiscation par l'État en 2020. Les

deux hommes avaient également évoqué la création d'une société de participation destinée, selon leurs déclarations consignées dans les procès-verbaux, à développer d'autres activités agricoles sans lien direct avec la concession de Benabdellah. Djillali Akrouf avait été désigné pour assurer la gestion de cette société, en raison notamment de son expérience dans l'exploitation agricole située à Chéraga depuis 2004.

DES POURSUITES DISTINCTES

Après l'arrestation de Réda Kouninef, Djillali Akrouf s'était engagé dans une procédure judiciaire devant le tribunal de Chéraga, dans deux affaires portant notamment sur des accusations de menaces et d'agression qu'il attribuait au beau-père et au beau-frère de Réda Kouninef. Il affirmait avoir fait l'objet de pressions visant à l'empêcher d'accéder à la concession objet de l'usufruit. Le dossier avait ensuite été transféré au pôle économique et financier du tribunal de Sidi M'Hamed. Lors de la procédure en appel, Réda Kouninef et son beau-père Abdelaziz Nouacer ont comparu devant les juges. Son beau-frère, Manil Nouacer, est, pour sa part, en fuite, tandis que Belahcène Benabdellah, détenteur de la concession agricole, est décédé. Les mandats d'arrêt internationaux délivrés à l'encontre des personnes en fuite restent maintenus. Le rejet du pourvoi par la Cour suprême intervient ainsi au terme de cette étape de la procédure. Lors du procès en appel, le parquet général avait requis l'aggravation des peines prononcées contre l'ensemble des mis en cause.

R. H.

DILAPIDATION DE 11 MILLIARDS DE CENTIMES AU PORT D'ALGER

Les mis en cause rejugés ce mercredi

Les juges de la chambre pénale de la cour d'Alger examineront ce mercredi l'affaire impliquant plusieurs anciens responsables du port d'Alger, poursuivis dans un dossier de dilapidation de deniers publics estimés à plus de 11 milliards de centimes. Le dossier revient devant la juridiction après l'acceptation des pourvois en cassation introduits par les différentes parties, dont le parquet général. L'affaire concerne plusieurs anciens cadres de l'établissement portuaire, condamnés en première instance en 2019 par le pôle judiciaire du tribunal d'Alger. Le tribunal avait alors prononcé sept peines de trois ans de prison ferme, notamment à l'encontre de l'ancien directeur général adjoint du port, A.M., reconnu coupable de dilapidation de deniers publics. La même peine avait été infligée à T.H., gérant de la société privée SGD, poursuivi pour complicité dans la dilapidation de deniers publics. Cinq autres prévenus, dont l'ancien responsable de la direction des travaux et de l'organisation du port, C.M., avaient également écopé de trois

années d'emprisonnement ferme. Trois autres prévenus, de simples employés du port, avaient en revanche bénéficié de la relaxe, le tribunal estimant que les éléments de preuve matériels et légaux à leur encontre n'étaient pas suffisants. Les condamnés avaient également été astreints au paiement d'une amende d'un million de dinars chacun.

LE PARQUET AVAIT REQUIS JUSQU'À HUIT ANS

Lors du procès en première instance, le procureur de la République près le pôle judiciaire du tribunal d'Alger avait requis des peines allant de trois à huit ans de prison ferme à l'encontre des dix prévenus. Le parquet avait également requis une amende d'un million de dinars contre chacun des accusés, considérant que les faits reprochés étaient établis, notamment ceux relatifs à la dilapidation de sommes importantes. Les mis en cause sont poursuivis pour plusieurs chefs d'accusation, notamment association de malfaiteurs, dilapidation de

deniers publics et faux et usage de faux dans des documents administratifs. Parmi les principaux prévenus figurent l'ancien directeur général adjoint du port d'Alger, A.M., l'ancien chef de service A.A., l'ancien responsable de la direction des travaux et de l'organisation C.M., ainsi que le gérant de la société privée SGD, T.H.

UNE AFFAIRE QUI REMONTE À 2004

Les faits à l'origine de cette affaire remontent au 18 mai 2004, date à laquelle le port d'Alger avait conclu avec la société Digimex un contrat d'une année portant sur l'exploitation d'une balance destinée à la pesée des conteneurs, implantée au quai 36 de l'enceinte portuaire. L'instruction judiciaire avait établi qu'après l'expiration de ce contrat, une autre société, dénommée SGD, aurait continué à exploiter cette installation. Selon les conclusions de l'enquête, cette société était présentée comme une filiale de Digimex et aurait poursuivi l'activité d'exploitation de la balance alors que son statut était contesté. Les investigations

avaient également relevé que cette société avait conclu des contrats avec plusieurs entreprises, dont la société « La Belle ». Au cours de leurs auditions devant le juge du pôle judiciaire, les anciens responsables du port d'Alger avaient rejeté les accusations portées contre eux. Ils avaient notamment affirmé n'avoir « ni utilisé ni permis d'exploiter la balance de manière illégale », contestant toute implication dans les faits reprochés. Cités à comparaître devant le tribunal, ils avaient également soutenu qu'ils n'étaient « concernés ni de près ni de loin dans cette affaire », attribuant la responsabilité de l'exploitation de la balance à l'ancien patron de Digimex. Ce dernier, alors détenu dans une autre affaire, avait pour sa part affirmé avoir agi dans un cadre légal. Il avait également soutenu que les revenus tirés de l'exploitation de la balance pendant plusieurs années reposaient sur des factures qui lui auraient été remises par les anciens responsables du port d'Alger.

R. H.

VOL DE VÉHICULES

Le procès d'un important réseau renvoyé au 23 septembre

Les juges de la chambre pénale de la cour d'Alger ont renvoyé au 23 septembre l'examen de l'affaire d'un important réseau présumé spécialisé dans le vol de véhicules, opérant notamment dans plusieurs zones situées à

l'ouest de la capitale. Sept individus sont poursuivis dans cette affaire, dont un terroriste repent. Le procès devait se tenir devant la chambre pénale de la cour d'Alger, mais son examen a finalement été reporté au 23 septembre. Les mis en cause sont poursuivis pour plusieurs chefs d'accusation, notamment association de malfaiteurs, vols qualifiés, port d'armes prohibées ainsi que faux et usage de faux dans des documents administratifs. Selon les éléments de l'enquête, le groupe aurait ciblé plusieurs automobilistes dans différentes banlieues de la capitale, notamment dans les régions de Larbaâ et Meftah. Certains vols

auraient été commis sous la menace, notamment sur l'autoroute Est-Ouest, au niveau de l'axe reliant Boufarik à Blida. L'enquête préliminaire menée par les services de sécurité avait permis de remonter jusqu'à plusieurs membres présumés du réseau et de récupérer trois véhicules de différentes marques, considérés comme provenant des activités criminelles reprochées aux mis en cause. Les investigations ont également permis de mettre en évidence la présence d'armes parmi les objets saisis. Un pistolet automatique a notamment été récupéré sur l'un des prévenus, présenté comme un terroriste repent. Les sept mis en cause,

actuellement détenus à l'établissement pénitentiaire d'El Harrach, doivent répondre devant la juridiction criminelle des faits qui leur sont reprochés. Sur le plan procédural, la chambre d'accusation de la cour d'Alger avait confirmé l'ordonnance du juge d'instruction portant renvoi des mis en cause devant la juridiction compétente en matière criminelle. Les prévenus avaient, par l'intermédiaire de leurs avocats, sollicité leur mise en liberté provisoire. Ces demandes ont toutefois été rejetées aussi bien par le juge d'instruction que par les magistrats de la chambre d'accusation de la cour d'Alger.

R. H.

ACCIDENTS DE LA ROUTE

Trois morts et 241 blessés en 24 heures

Trois personnes sont décédées et 241 autres ont été blessées dans des accidents de la route survenus ces dernières 24 heures dans plusieurs wilayas du pays, a indiqué, hier, un bilan de la Protection civile. «Durant la période s'étalant du 12 au 13 septembre courant, les unités de la Protection civile ont effectué 170 interventions suite à des accidents de la route, ayant causé 3 décès et 241 blessés», précise la même source. Par ailleurs, dans le cadre du dispositif de surveillance des plages, la Protection civile a effectué 623 interventions ayant permis de sauver 431 personnes de la noyade, de prodiguer des soins de première urgence à 178 autres et d'évacuer 8 personnes vers les structures sanitaires locales, ajoute le bilan, déplorant, toutefois, le décès par noyade en mer de six personnes dans les wilayas de Tipasa, Tlemcen et Mostaganem. Une autre personne est décédée dans un barrage d'eau, dénommé Kodja El Saffa, dans la commune de Beni Chouaieb (wilaya de Tissemsilt). Concernant le dispositif de lutte contre les incendies de forêt et de récolte, la Protection civile est intervenue pour l'extinction de 15 incendies du couvert végétal à travers plusieurs wilayas du territoire national, conclut le bilan.

PROTECTION CIVILE

15 incendies éteints, aucun en cours

La Protection civile a enregistré un total de 15 incendies ayant touché la végétation, les cultures agricoles, les palmeraies et les meules de foin durant la période allant du 12 au 13 septembre à 07h00. Selon le bilan communiqué hier dimanche par la Direction générale de la Protection civile (DGPC), les 15 incendies recensés ont tous été maîtrisés et éteints par les équipes d'intervention. Aucun incendie n'était encore en cours au moment de l'établissement du bilan, tandis qu'aucun feu particulièrement important n'a été signalé durant cette période. La situation générale concernant les incendies de couvert végétal et les feux affectant les cultures agricoles demeure ainsi maîtrisée, grâce à la mobilisation des unités de la Protection civile.

ALGÉRIE POSTE

18 millions de cartes monétiques mises en circulation

L'entreprise Algérie Poste a annoncé que le nombre de cartes monétiques en circulation à travers le pays a dépassé les 18 millions, confirmant l'essor des moyens de paiement électroniques et l'importance croissante des services financiers numériques en Algérie. Dans une publication mise en ligne sur sa page officielle Facebook, l'établissement public a souligné que ce chiffre constitue une illustration de la confiance des Algériens en Algérie Poste. L'entreprise a également estimé que le dépassement du seuil des 18 millions de cartes monétiques traduit sa capacité à répondre aux besoins des citoyens, tout en rapprochant ces derniers de services postaux et financiers modernes, accessibles et adaptés aux nouvelles exigences du quotidien. Algérie Poste met en avant une démarche continue en faveur de l'innovation numérique et de la modernisation de ses prestations, avec l'ambition de faciliter l'accès des citoyens aux services financiers et de renforcer leur expérience dans l'utilisation des solutions de paiement électroniques. Le franchissement de ce cap s'inscrit ainsi dans la dynamique de digitalisation des services publics et de développement de l'inclusion financière en Algérie.

DESTINÉS AUX ÉLÈVES SINISTRÉS PAR LES INCENDIES DE JIJEL

Distribution de 3500 cartables avec fournitures

Cette initiative s'inscrit dans le cadre du programme de prise en charge des sinistrés des incendies, qui «associe soutien matériel et accompagnement psychologique, afin de répondre aux différents besoins des familles, notamment ceux des enfants».

Le secteur de la Solidarité nationale a procédé à la remise de 3500 cartables avec fournitures scolaires au profit des élèves sinistrés par les derniers incendies dans la wilaya de Jijel, en prévision de la prochaine rentrée scolaire, indique dimanche un communiqué du ministère de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme. «Dans le cadre de la poursuite des opérations de solidarité et de prise en charge des familles touchées par les incendies dans la wilaya de Jijel, et en application des instructions de la ministre de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme, Mme Soraya Mouloudji, le secteur de la Solidarité nationale, à travers la Direction de l'action sociale et de la solidarité (DASS), a procédé à la remise de 3500 cartables équipés de différentes fournitures scolaires à la Direction de l'éducation de Jijel, en vue de les distribuer aux élèves concernés, en prévision de la rentrée scolaire et pour garantir le retour des élèves aux bancs de l'école dans de bonnes conditions», a précisé le communiqué. Cette initiative s'inscrit, selon la même source, dans le cadre du programme de prise en charge des sinistrés des incendies, qui «associe soutien matériel et accompagnement psychologique, afin de répondre aux différents besoins des familles, notam-



ment ceux des enfants». Les cellules de proximité de solidarité œuvrent à «assurer des séances d'aide psychologique aux enfants afin qu'ils puissent surmonter les effets du traumatisme, retrouver sécurité et sérénité et pour les préparer psychologiquement au retour à l'école et à la reprise de leurs études dans des conditions

stables». Les services du secteur poursuivent également l'accompagnement des familles touchées, à travers la distribution d'aides en nature, de produits de première nécessité et de différentes aides de solidarité, en fonction des besoins recensés, conclut le communiqué.

R. S/APS

CRIMINALITÉ

337 pièces de monnaie saisies

La Brigade de recherche et d'intervention (BRI) de la police judiciaire de la sûreté de wilaya de Mila a réussi, au cours de la semaine dernière, à démanteler un réseau criminel organisé composé de quatre individus, activant dans la détention, l'acquisition et la vente illégales de biens culturels archéologiques. L'opération a permis la saisie de 337 pièces de monnaie archéologiques dans la ville de Chelghoum Laïd.

L'opération fait suite à la détection d'une publication sur le site Facebook proposant à la vente des pièces de monnaie archéologiques. Les investigations ont ensuite révélé que l'auteur de la publication avait l'intention de conclure une transaction pour leur vente



dans la ville de Chelghoum Laïd. Après la mise en place d'un dispositif sur le terrain, les éléments de la BRI ont procédé à l'arrestation de deux indivi-

dus, originaires d'une wilaya voisine, pris en flagrant délit de détention de 321 pièces de monnaie archéologique, qui étaient dissimulées à l'intérieur

de leur véhicule. La poursuite de l'enquête a permis aux enquêteurs d'identifier et d'arrêter deux autres complices. Seize pièces de monnaie archéologiques supplémentaires ont été saisies en leur possession, ainsi que trois coupes métalliques présentant une valeur artistique et une somme d'argent issue des revenus criminels.

L'expertise effectuée par les services spécialisés a révélé que les 337 pièces saisies au total revêtent une importance historique et archéologique et remontent aux périodes romaine et ottomane. Après l'accomplissement des procédures légales, les suspects ont été présentés devant le procureur de la République près le tribunal de Chelghoum Laïd.

CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA SIRA DU PROPHÈTE

Le recteur de Djamaâ El-Djazaïr à Nouakchott

Le ministre d'Etat, recteur de Djamaâ El-Djazaïr, cheikh Mohamed Maâmoun Al Kacimi Al Hoceini, prendra part, aujourd'hui et demain à Nouakchott (Mauritanie), aux travaux de la 39e Conférence internationale sur la Sira du Prophète, organisée par le Rassemblement culturel islamique en Mauritanie et en Afrique de l'Ouest, indique un communiqué de Djamaâ El-Djazaïr. A son arrivée, dimanche à Nouakchott,

le recteur de Djamaâ El-Djazaïr a été accueilli par le ministre mauritanien des Affaires islamiques et de l'Enseignement originel, El Vadil Ould Sidaty Ould Ahmed Louly, l'ambassadeur d'Algérie auprès de la République islamique de Mauritanie, Amine Sid, et le président du Rassemblement culturel islamique en Mauritanie et en Afrique de l'Ouest, cheikh Mohamed El Hafedh Ennahoui. Cette grande manifesta-

tion internationale, tenue sous le thème: «La guidance prophétique dans la gestion de la diversité et des divergences, et la consolidation des points communs», verra la participation d'une élite de grands oulémas, cheikhs et prédicateurs du monde islamique. Le recteur de Djamaâ El-Djazaïr prononcera une allocution lors de la séance d'ouverture de la conférence, précise le communiqué. APS

PEZESHKIAN HAUSSE LE TON

« L’iran n'abdiquera jamais »

Alors que les tensions entre Téhéran et Washington s’intensifient autour du détroit d’Ormuz, le président iranien Massoud Pezeshkian a réaffirmé hier la détermination de son pays à résister aux pressions américaines. Dans le même temps, les autorités iraniennes ont annoncé la mort d’une personne après une frappe contre un navire commercial iranien.

Dans un message publié sur son compte officiel sur la plateforme X, le président iranien a déclaré : « Si les Américains sont des combattants, qu’ils affrontent nos vaillantes forces armées », selon l’agence officielle iranienne IRNA.

Massoud Pezeshkian a également dénoncé les attaques visant, selon lui, les infrastructures civiles et les ressources essentielles de la population. Il s’est notamment interrogé sur les raisons de cibler les moyens de subsistance des civils et leur accès à l’eau, à la nourriture et aux médicaments.

« S’ils se sont dépouillés des valeurs humaines, quelles sont donc les motivations qui les poussent à priver les peuples d’eau, de nourriture et de médicaments ? », a-t-il écrit.

Le président iranien a conclu son message en réaffirmant que la population ne céderait pas face aux pressions militaires et politiques. « L’Iran ne se rendra jamais », a-t-il martelé.

UN NAVIRE COMMERCIAL TOUCHÉ

Dans le même temps, les autorités iraniennes ont annoncé la mort d’une personne après qu’un navire commercial iranien a été frappé hier dans le détroit d’Ormuz.

Selon la télévision publique iranienne et l’agence Tasnim, le gouverneur de l’île de



Qeshm, Hossein Amirtaymouri, a indiqué que le navire avait été touché vers 5 heures du matin, dans la zone située entre l’île de Hengam et la côte de Shibderaz, sur l’île de Qeshm. « À la suite de cet incident, une personne est morte et trois autres ont été blessées », a-t-il précisé. L’origine du projectile demeure toutefois incertaine. L’agence Tasnim a indiqué qu’il s’agissait d’un projectile « d’origine inconnue » dont la nature n’avait pas encore été déterminée.

Plusieurs explosions auraient par ailleurs été entendues durant la nuit aux alentours de Qeshm, l’une des principales îles situées dans le détroit d’Ormuz.

Cette nouvelle escalade intervient à la veille de discussions entre l’Iran et plusieurs pays du Golfe, prévues lundi à Oman et consacrées notamment à la situation dans le détroit d’Ormuz.

Ce passage maritime stratégique constitue désormais l’un des principaux foyers de

tension entre Téhéran et Washington depuis le déclenchement de la guerre américano-sioniste contre l’Iran, le 28 février.

Avant le conflit, environ 20 % des approvisionnements mondiaux en pétrole et en gaz naturel liquéfié transitaient par le détroit d’Ormuz, ce qui confère à cette voie maritime une importance majeure pour les marchés énergétiques internationaux.

En réaction aux frappes américaines et sionistes, l’Iran a annoncé la fermeture du détroit et renforcé son contrôle sur la circulation maritime. Téhéran exige notamment des navires qu’ils obtiennent une autorisation pour traverser le passage et qu’ils empruntent un itinéraire défini le long des côtes iraniennes.

Les autorités iraniennes envisageraient également la mise en place de frais de service pour les navires utilisant ce corridor maritime.

La situation reste particulièrement tendue : des navires ne respectant pas les règles imposées par Téhéran sont régulièrement pris pour cible, tandis que les forces américaines mènent ponctuellement des frappes contre les côtes iraniennes.

À l’approche des discussions prévues à Oman, le détroit d’Ormuz apparaît ainsi plus que jamais comme un point de confrontation majeur entre l’Iran, les États-Unis et leurs partenaires régionaux.

R.I/agences

OFFENSIVE HOUTHIE AU YÉMEN

Plus de 500 combattants gouvernementaux tués

La guerre au Yémen connaît une nouvelle poussée de violence. Les forces de la Résistance nationale, affiliées au camp gouvernemental, ont annoncé hier la mort de plus de 500 de leurs combattants au cours du dernier mois dans les affrontements avec les rebelles houthis sur plusieurs fronts de la côte ouest. Dans un communiqué publié par l’agence « 2 Décembre », proche de ces forces dirigées par Tarek Saleh, membre du Conseil présidentiel de direction, la Résistance nationale affirme avoir livré de violents combats contre les Houthis entre le 9 août et le 10 septembre. Elle fait état de plus de 500 morts et d’environ 1 500 blessés dans ses rangs. Selon la même source, les affrontements auraient également fait plus d’un millier de morts et plusieurs milliers de blessés parmi les combattants houthis. Ces chiffres n’ont toutefois pas été vérifiés de manière indépendante. Selon la Résistance

nationale, l’offensive houthie aurait commencé par des tirs de missiles, des attaques de drones et l’utilisation de bateaux chargés d’explosifs, avant de s’étendre à plusieurs secteurs de la province de Taëz, notamment Hays, Al-Kadha, Maqbana et Al-Barah.

UNE NOUVELLE PHASE DU CONFLIT

L’offensive des Houthis, également connus sous le nom d’Ansar Allah, marque un tournant dans un conflit qui connaissait depuis plusieurs années une accalmie relative. Le mouvement aurait récemment repris l’initiative sur plusieurs fronts de la côte ouest, mettant en difficulté les forces soutenues par le gouvernement reconnu internationalement.

La prise de plusieurs districts, dont Hays, Al-Khawkhah et Al-Wazi’iyah, ainsi que la progression vers Mokha, constitue un changement important du rapport de force. La chute de Mokha,

ville portuaire stratégique, aurait notamment permis aux Houthis de renforcer leur contrôle sur les axes reliant Taëz à la mer Rouge.

Les développements militaires récents remettent également en question les équilibres issus de l’accord de Stockholm de 2018, qui avait contribué à empêcher une offensive généralisée autour de Hodeïda.

BAB EL-MANDEB AU CŒUR DES ENJEUX

L’un des principaux enjeux de cette nouvelle offensive réside dans le contrôle du détroit de Bab el-Mandeb, passage maritime stratégique reliant la mer Rouge au golfe d’Aden. Selon les informations rapportées dans le texte, les forces d’Ansar Allah auraient atteint les zones donnant sur le détroit et renforcé leur présence sur la côte ouest. Un tel contrôle représente une carte militaire, mais également politique et économique majeure. Il permettrait

aux Houthis d’accroître leur capacité à influencer la circulation maritime dans l’une des principales voies commerciales internationales. Le mouvement affirme toutefois que la navigation resterait ouverte aux navires étrangers, à l’exception des bâtiments saoudiens visés par une interdiction annoncée précédemment. Son porte-parole militaire, Yahya Saree, a également revendiqué d’importantes pertes infligées aux forces adverses, ainsi que plusieurs opérations contre l’aviation saoudienne. Ces affirmations restent difficiles à confirmer indépendamment.

UNE GUERRE TOUJOURS SANS ISSUE POLITIQUE

Le conflit yéménite, déclenché dans sa phase actuelle en 2015, a provoqué l’une des crises humanitaires les plus graves au monde. Une trêve négociée sous l’égide des Nations unies en 2022 avait permis une nette diminution des

combats, sans toutefois déboucher sur un accord politique durable. Depuis, une désescalade informelle avait permis de maintenir une relative accalmie. Mais la multiplication des affrontements sur les fronts de Taëz, Hodeïda, Al-Jawf, Marib et Dhale montre la fragilité de cette situation. La nouvelle offensive intervient également dans un contexte de tensions croissantes autour de la mer Rouge et de la navigation régionale. Pour les Houthis, le contrôle des territoires côtiers constitue désormais un moyen de pression supplémentaire face à leurs adversaires. La bataille pour la côte ouest et Bab el-Mandeb pourrait ainsi redessiner la carte militaire du Yémen. Elle risque surtout d’éloigner davantage la perspective d’un règlement politique, alors que les différentes factions continuent de privilégier le rapport de force pour consolider leurs positions et préserver leur influence.

LIBAN

Nouvelle vague de frappes sionistes dans le sud

L’armée sioniste a mené hier plusieurs frappes aériennes contre des localités du district de Nabatiyé, dans le sud du Liban, tandis que la localité de Zawtar al-Charkiya a été visée par des tirs d’artillerie. Selon l’Agence nationale d’information libanaise (ANI), les bombardements ont notamment ciblé Nabatiyé al-Fawqa et Kfar Tebnit. Plusieurs secteurs ont été frappés à plusieurs

reprises en l’espace de quelques minutes. L’aviation sioniste a notamment bombardé le bois d’Ali al-Taher, situé à la périphérie de Nabatiyé al-Fawqa. Une deuxième frappe a visé le même secteur moins d’un quart d’heure plus tard. Les environs de la colline d’Al-Dabché, également à la périphérie de Nabatiyé al-Fawqa, ont eux aussi été pris pour cible. Une nouvelle frappe a touché la

zone moins d’une demi-heure après la première. À Kfar Tebnit, deux frappes aériennes successives ont été signalées, suivies d’un troisième bombardement moins de vingt minutes plus tard. Dans la localité de Zawtar al-Charkiya, l’armée sioniste a procédé à des tirs d’artillerie. Aucune information immédiate n’a été communiquée concernant d’éventuelles victimes

ou dégâts matériels. Ces bombardements font suite à une journée marquée par plusieurs frappes aériennes, des explosions, des tirs d’artillerie et le largage de matières explosives dans différentes zones du sud du Liban.

Les secteurs concernés se trouvent notamment dans les districts de Tyr, Nabatiyé, Bint Jbeil et Marjayoun.

FC BARCELONE

HANSI FLICK VEUT LA LIGUE DES CHAMPIONS



En conférence de presse ce samedi soir, Hansi Flick a martelé devant les journalistes son objectif de soulever cette saison, la Ligue des Champions avec le FC Barcelone. Au FC Barcelone, l'objectif de la saison 2026-2027 est à la fois très élevé et parfaitement assumé. Comme l'a notifié le technicien allemand Hans-Dieter Flick, les Blaugrana crient haut et fort qu'ils ambitionnent de remporter la Ligue des Champions. « Cette année, nous voulons remporter la Ligue des Champions, c'est notre objectif. Mais il est aussi important de gagner la Liga. La remporter trois fois d'affilée serait incroyable », a déclaré le coach allemand en conférence de presse. Pour rappel, la dernière fois que le FC Barcelone a remporté la plus prestigieuse des compétitions européennes, c'était en 2015 avec Messi, Neymar et Suarez en attaque.

PREMIER LEAGUE

ARSENAL CONTINUE SON SANS FAUTE

C'est donc ça l'assurance du champion ? Longtemps endormi puis carrément mis en danger par une équipe de Sunderland décomplexée après la pause, Arsenal a vu sa première défaite de la saison se profiler de très près avant-hier soir dans le Nord du pays, avant de finalement s'imposer pour la quatrième fois en quatre matchs cette saison (2-0). Il fallait s'accrocher pendant les 45 premières minutes pour ne pas confondre la première période de ce Sunderland-Arsenal avec l'un des matchs du Multiplex de Ligue 1. Seulement illuminé par une tentative de retourné de Kai Havertz, ce match a pris son temps pour vraiment trouver son rythme, malgré quelques occasions avant la pause, sans qu'aucune des équipes ne prenne un franc ascendant. Tout le contraire du retour des vestiaires, où les hommes de Régis Le Bris ont passé la seconde pour vraiment mettre en difficulté le champion et le pousser dans les cordes, au point de pousser Konsa à la faute et à provoquer un pénalty. Malheureusement pour les Black Cats, c'est aussi là que le match a tourné, David Raya détournant le péno d'Enzo Le Fée, avant que Bruno Guimarães, ancien rival de chez Newcastle, n'ouvre le score d'un bijou de frappe. Son premier but avec les Gunners. Si les locaux ont continué à pousser pendant la dernière demi-heure, ils ont finalement été punis au bout du temps additionnel sur un pénalty, cette fois-ci réussi, de Bukayo Saka. Arsenal peut remercier Raya et Guimarães, ils le font remonter sur le trône du Royaume.

LIGUE DES CHAMPIONS CAF

TP Mazembe-Club Africain: les retrouvailles

Les deux équipes se retrouveront au deuxième tour préliminaire, avec une double confrontation programmée en octobre.

Le TP Mazembe poursuit son parcours vers la phase de groupes de la Ligue des champions de la CAF. Déjà vainqueurs du Medeama au match aller (1-0), les Corbeaux de Lubumbashi ont confirmé leur qualification avant-hier en s'imposant largement à domicile (3-1) lors de la manche retour du premier tour préliminaire.

Porté par son public, le club congolais n'a pas cherché à gérer son maigre avantage acquis une semaine plus tôt au Ghana. Les hommes de Mazembe ont rapidement pris le contrôle de la rencontre et ont réussi à inscrire trois buts pour se mettre définitivement à l'abri.

Patrick Mwaungulu a été l'un des grands artisans de cette qualification. L'attaquant congolais s'est offert un doublé qui a largement contribué au succès des Corbeaux.

Kazema Baso a également participé à la fête en inscrivant le troisième but de Mazembe d'une belle tête. Avec trois réalisations au compteur, les locaux semblaient alors avoir définitivement plié la rencontre.

Le Medeama a toutefois sauvé l'honneur dans les derniers instants. Dominic Amponsah a réduit l'écart à la 90e+6 minute, mais cette réalisation n'a évidemment eu aucune incidence sur la qualification du TP Mazembe. Après sa victoire 1-0 à l'aller puis son



succès 3-1 au retour, le club de Lubumbashi franchit donc sans trembler ce premier obstacle et continue de nourrir l'ambition de retrouver la prestigieuse phase de groupes de la Ligue des champions africaine.

LE CLUB AFRICAIN AU PROCHAIN TOUR

Pour accéder à l'étape suivante, le TP Mazembe devra désormais se mesurer au Club Africain. La formation tunisienne a également validé son billet pour le deuxième tour préliminaire après avoir éliminé

les Maliens de Djoliba.

Cette double confrontation s'annonce déjà comme un rendez-vous beaucoup plus relevé pour les Corbeaux, qui devront confirmer leur solidité afin de poursuivre leur route vers la phase de groupes.

Le Club Africain et le TP Mazembe se retrouveront ainsi au deuxième tour préliminaire, avec une double confrontation programmée en octobre. La CAF avait confirmé que le vainqueur de l'affiche Club Africain-Djoliba devrait retrouver le vainqueur de la confrontation entre le TPMazembe et Medeama.

LIGA

Le Real Madrid se reprend

Le Real Madrid a parfaitement réagi après sa défaite concédée le week-end dernier face au Betis Séville. Les hommes de José Mourinho se sont imposés avant-hier soir au Santiago Bernabéu face au Rayo Vallecano (4-1), à l'occasion du derby madrilène, grâce notamment à un doublé de Kylian Mbappé.

Battus à Séville lors de la précédente journée, les Madrilènes n'ont pas tardé à reprendre leur marche en avant. Porté par une première période particulièrement maîtrisée, le Real Madrid a rapidement pris les commandes d'une rencontre qu'il a globalement dominée.

Les Merengues ont profité de deux erreurs défensives du Rayo pour faire la différence. À la 13e minute, Florian Lejeune commettait une faute dans sa surface sous la pression d'Alvaro Carreras, offrant un penalty aux locaux. Kylian Mbappé ne tremblait pas et transformait la sentence à la

14e minute.

Quelques instants plus tard, l'attaquant français se muait en passeur. Dos au but, il servait parfaitement Carreras, qui inscrivait le deuxième but madrilène à la 17e minute.

Malgré l'avance confortable de son équipe, Mbappé aurait pu alourdir davantage le score. Le capitaine de l'équipe de France trouvait notamment le poteau juste avant la pause et se procurait plusieurs autres occasions en seconde période.

Le Rayo parvenait toutefois à réduire l'écart au retour des vestiaires. Sergio Camello profitait d'une perte de balle de Vinicius Junior pour inscrire le but du 3-1 à la 51e minute et relancer momentanément le suspense.

Finalement, Mbappé mettait définitivement les siens à l'abri dans le temps additionnel. Lancé dans une contre-attaque éclair, le Français concluait l'action à la

90e+1 minute et signalait ainsi son deuxième but de la soirée.

Avec désormais cinq victoires en six rencontres toutes compétitions confondues, le Real Madrid retrouve donc le chemin du succès et revient à hauteur du FC Barcelone en tête de la Liga avec 12 points.

Malgré cette large victoire, le public du Santiago Bernabéu a encore manifesté son impatience face au contenu collectif proposé par son équipe. José Mourinho a, lui, appelé à la patience, estimant que son groupe avait encore besoin de temps pour trouver ses automatismes.

Dans les autres rencontres de la journée, l'Athletic Bilbao a été tenu en échec à domicile par Elche (1-1), tandis que Santander s'est imposé face à Alavés (2-1), notamment grâce à un nouveau doublé de l'attaquant marocain Yassir Zabiri. L'Espanyol Barcelone a, de son côté, décroché une victoire sur la pelouse d'Osasuna (2-0).

SERIE A

L'AC MILAN ACCROCHE LA LAZIO

Il fallait bien ça pour stopper la Lazio. Promise à l'enfer cette saison, entre grève massive des tifosi et effectif faiblard, la Lazio a pourtant commencé sa campagne de Serie A par trois victoires en trois matchs et une place de leader inespérée. Alors quand le Milan se déplaçait avant-hier à l'Olimpico, on se disait qu'on allait assister à un choc inattendu du championnat italien. Le duel a longtemps confirmé les ambitions nouvelles des Romains, déjà en tête de deux buts à la pause, se jouant par deux fois d'un Mike Maignan abandonné par

sa défense (2-0, MT). De quoi caracoler en tête de la Serie A et infliger au Milan sa première défaite de la saison ? Pas vraiment. D'abord parce que Rúben Amorim a effectué trois changements dès la reprise, et surtout parce qu'il a choisi de faire entrer Diego Moreira, pour sa deuxième en Italie. Un choix plus que payant, puisque l'ancien Strasbourgeois s'est offert un joli doublé plein d'envie, en deux minutes (2-2) ! Suffisant pour permettre aux siens de gratter un petit point et de se placer à la quatrième place de Serie A avec 8 points, quand la Lazio reste en tête avec 10 unités. L'Inter et la Roma ont désormais une chance de lui passer devant.



LIGUE DES CHAMPIONS CAF

Le MCA frappe fort et file au deuxième tour

Les Vert et Rouge ont signé une démonstration de force en s'imposant largement lors du match retour. Une victoire qui permet au champion d'Algérie de poursuivre sereinement son aventure africaine.

Le MC Alger n'a pas tremblé. Mieux encore, le Mouloudia a frappé fort pour valider avec la manière son passage au deuxième tour préliminaire de la Ligue des champions africaine. Après avoir pris une sérieuse option lors de la manche aller, les hommes du MCA ont confirmé leur supériorité avant-hier soir en infligeant un sévère 5-0 à leur adversaire.

Dès les premières minutes, les Algérois ont affiché leurs intentions. Portés par un public une nouvelle fois présent en nombre, les coéquipiers du capitaine mouloudéen ont imposé leur rythme et pris le contrôle des débats. Plus entreprenants et mieux organisés, ils ont rapidement mis la défense adverse sous pression.

UNE EFFICACITÉ OFFENSIVE RETROUVÉE

L'un des principaux enseignements de cette rencontre reste l'efficacité affichée par le Mouloudia. Les joueurs du MCA ont su convertir leurs occasions et faire preuve de réalisme dans le dernier tiers du terrain. Une efficacité qui a permis aux Vert et Rouge de prendre définitivement le large et de transformer cette rencontre en véritable démonstration.



Au-delà du score, c'est surtout la maîtrise collective affichée par les champions d'Algérie qui a retenu l'attention. Solides défensivement, appliqués dans l'entrejeu et inspirés sur le plan offensif, les Mouloudéens ont livré une prestation rassurante à ce stade de la compétition.

UN PREMIER OBSTACLE FRANCHI AVEC AUTORITÉ

Cette qualification constitue une première étape importante dans la campagne africaine du MCA. Le club algérois nourrit légitimement l'ambition de retrouver la phase de groupes de la plus prestigieuse compétition inter-

clubs du continent et cette entrée en matière ne peut que renforcer la confiance du groupe.

Avec cette large victoire, les joueurs du Mouloudia emmagasinent également de la confiance avant d'aborder les prochaines échéances. Le staff technique dispose désormais de plusieurs motifs de satisfaction, notamment sur le plan offensif.

LE PROCHAIN DÉFI SERA D'UN AUTRE CALIBRE

Mais le plus dur reste à venir. Le deuxième tour préliminaire s'annonce forcément plus relevé, avec une opposition d'un calibre supérieur. Le MCA devra donc conserver le même sérieux et surtout éviter tout relâchement.

L'objectif est désormais clair : poursuivre sur cette dynamique, franchir un nouveau cap et se rapprocher davantage de la phase de groupes.

Pour le triple champion d'Algérie en titre, cette première sortie continentale se conclut donc de la meilleure des manières. Le MCA a envoyé un premier signal fort à ses futurs adversaires: il faudra compter avec les Vert et Rouge cette saison en Ligue des champions.

Rafik G.

PREMIER LEAGUE

Belloumi renverse Chelsea avec un doublé

Bachir Belloumi a été le grand artisan de la remontée de Hull City face à Chelsea à Stamford Bridge. Menés dès la 7e minute après l'ouverture du score de Morgan Rogers, les Tigers ont pu compter sur leur international algérien. À la 28e minute, Belloumi égalisait d'une belle intervention avant de récidiver quelques minutes plus tard d'une frappe légèrement déviée par un défenseur londonien. En l'espace de quelques minutes, le numéro 10 algérien inversait ainsi complètement la tendance et plaçait Hull City devant. Auteur d'un doublé face à un adversaire de premier plan, Belloumi a une nouvelle fois démontré son efficacité et sa personnalité. Une prestation qui confirme sa montée en puissance et son importance grandissante dans le secteur offensif des Tigers.

NORVÈGE

Amin Chiakha régale

Amin Chiakha continue sur sa lancée avec Rosenborg. Titulaire face à Tromsø, l'attaquant algérien a inscrit le deuxième but de son équipe d'une superbe talonnade, après avoir bien exploité une situation favorable dans la surface. Cette nouvelle réalisation porte son total à 12 buts en championnat cette saison. À 20 ans, Chiakha confirme semaine après semaine son excellente forme et s'affirme comme l'un des principaux atouts offensifs de Rosenborg.

RETOUR EN SÉLECTION

Yacine Brahimi ferme la porte aux Verts

Yacine Brahimi ne fera pas son retour en équipe nationale. Malgré l'arrivée de Brahim Hemdani à la tête des Verts et la présence d'Anthar Yahia dans son staff, le milieu offensif de 36 ans a clairement écarté l'hypothèse d'un retour en sélection.

Interrogé par Sporteam à l'issue de la rencontre entre Al-Gharafa et Lusail, Brahimi a été invité à s'exprimer sur son avenir international. Sa réponse ne laisse guère de place au doute.

« Franchement, comme je l'ai dit, les jeunes joueurs font du très bon travail. Je suis très heureux à Al-Gharafa et il est temps de laisser la place à la jeune génération. C'est leur moment, il leur appartient. Pour l'instant, ce n'est pas l'objectif », a-t-il

déclaré.

PLACE À LA JEUNE GÉNÉRATION

L'ancien joueur du FC Porto et du Stade Rennais n'a plus porté le maillot de l'équipe nationale A depuis juin 2024. Il avait toutefois récemment retrouvé les couleurs de l'Algérie avec l'équipe A', à l'occasion de la Coupe arabe des nations.

Le changement de staff à la tête des Verts avait naturellement relancé les spéculations autour d'un éventuel retour du champion d'Afrique 2019. Mais Brahimi a préféré mettre un terme à ces discussions, affichant sa volonté de laisser la place aux jeunes. Une décision qui traduit également sa confiance envers la nouvelle génération

appelée à prendre progressivement les commandes de la sélection.

AUCUN CONTACT AVEC HEMDANI OU YAHIA

Brahimi a par ailleurs révélé qu'il n'avait pas été contacté par le nouveau sélectionneur Brahim Hemdani ni par son adjoint Anthar Yahia depuis leur prise de fonctions.

Cela ne l'empêche toutefois pas de suivre attentivement l'évolution de la sélection et de lui apporter son soutien.

« Je souhaite tout le meilleur à l'équipe nationale parce qu'elle le mérite. J'espère que le nouveau staff technique fera du très bon travail, car il dispose de très bons

joueurs. Tout ce que je fais, c'est soutenir l'équipe nationale », a-t-il ajouté.

UN RÔLE DÉSORMAIS DIFFÉRENT

Membre important de la génération qui a remporté la Coupe d'Afrique des nations en 2019, Brahimi semble désormais avoir définitivement tourné la page de la sélection.

Son choix est clair : poursuivre son aventure avec Al-Gharafa et laisser les jeunes joueurs écrire leur propre histoire avec les Verts.

Pour l'heure, le talentueux milieu offensif restera donc un supporter de l'équipe nationale, plutôt qu'un prétendant à une place dans le groupe de Brahim Hemdani.

HAND U18

L'Algérie débute face à Madagascar

La sélection algérienne U18 de handball entamera demain à Abidjan sa campagne au 22e Championnat d'Afrique des nations, en affrontant Madagascar à 14h00 (heure algérienne), pour le compte de la première journée du groupe B. Les jeunes Verts joueront ensuite mercredi contre le Nigeria (13h00), avant de conclure la phase de groupes vendredi face à la Tunisie (15h00). Réunissant 14 sélections réparties en quatre groupes, la compétition verra les deux premiers de chaque poule accéder aux quarts de finale. Les quatre demi-finalistes décrocheront leur qualification pour le Mondial U19, prévu en Macédoine du Nord du 29 juillet au 9 août 2027. Arrivée vendredi à Abidjan, l'équipe algérienne ambitionne de réaliser un bon parcours et de poursuivre le développement d'une génération appelée à renforcer le handball national.

EQUIPE NATIONALE

La FAF accélère pour convaincre Meziane Mesloub

La Fédération algérienne de football (FAF) aurait entamé des démarches pour convaincre Meziane Mesloub, jeune talent du RC Lens, de choisir l'Algérie à l'avenir.

Selon WinWin, la FAF aurait récemment pris contact avec son père, Walid Mesloub, ancien international algérien, afin d'évoquer la situation internationale du joueur et les possibilités qui s'offrent à lui.

Âgé de seulement 16 ans, Meziane Mesloub s'est récemment illustré avec le RC Lens en Ligue des champions face au Slavia Prague. Le jeune Lensois, déjà buteur lors de sa première apparition

avec l'équipe première la saison dernière, suscite désormais l'intérêt de plusieurs sélections.

Né en France d'un père algérien et d'une mère portugaise, Mesloub évolue actuellement avec les jeunes du Portugal. Il reste toutefois éligible pour l'Algérie et la France.

Toujours selon la même source, Brahim Hemdani devrait prochainement rencontrer le joueur et sa famille afin de lui présenter le projet des Verts. La FAF souhaiterait ainsi convaincre rapidement l'un des jeunes talents les plus prometteurs de sa génération de choisir l'Algérie.



Mots Croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

Horizontalement

1- Presque de l'antiquité . 2- Privé de chef - Bouché la cocotte. 3- Oiseau d'Amérique du Sud - Pépin. 4- Pour un rajout - Y allons à pleines dents. 5- Tu - Nouvelle politique économique. 6- Chérubin - Beau blond. 7- Singea - Membre. 8- Boisson - Mille - Pattes. 9- Épuisé - Connu. 10 Etreint - Beaucoup.

Verticalement

1- Recherches secrètes. 2- Atteint l'oreille - Permet de régler la télé. 3- Monnaie asiatique - Travailler une étoffe. 4- Recouvrent la glace - Fin de verbe. 5- Capitaine au long cours - Maintenait ces dames. 6- Paré - Vieille clef. 7- Evité - Trop mûre. 8- Pour un intime - Passé sur le billard. 9- Collège anglais - Révolu. 10- Testes - Coutumes.

4x4

Parmi ces quatre séries de quatre mots, un seul est juste, à vous de le découvrir

Pharmaceutique Pharmaçeutique Pharmasseutique Farmaceutique	Sanctuaire Sonctuaire Sanctuère Sanctuaïr
Psychotrope Psykotrope Psycotrope Psychotroppe	Partenariat Partennariat Parténariat Partenaria

Les mots fléchés

CECI EN EST UNE	ABERRATION	MODERNES	J'Y VAIS	SENS DE L'HUMOUR	ENSEIGNE LUMINEUSE IMPRESSIONNANTES	ÉTAGE INTERMÉDIAIRE
NIVEAU	NÉGATIVE	PARMI	ÉLÉMENT CHIMIQUE			
RUSER				IL FAIT LA ROUE TELLES CERTAINES JUPES		
POUR L'ITALIE						
		USÉS	COURSE RAPIDE ON LES METS DANS LE BAIN			
CONSIGNÉES APRÈS RÉ				BOUQUINES SOLDAT AMÉRICAIN		À MOI
	NÉ HORS MARIAGE RETOURNÉ					
GRILLAGE CRI DE DOULEUR					CHAMBRE ÉTANCHE RETRANCHA	
		LES MIENS TRAHISON		APPEL AU SECOURS HOMME VIOLENT		PAYS EUROPÉEN
CHOISIS ENNEMIS DE L'ORDRE			ANIMAUX D'ÉLEVAGE SANS PITIÉ			
			PRODUISANT PASSÉES À L'OR FIN			GROUPE ENDOCTRINÉ
RIEN NE TROUVE GRÂCE À SES YEUX	DIEU DES PHARAONS BRAVER AVEC INSOLENCIE		SERRÉS		AMAS	
				PETIT ÉCRAN ODEUR DE BRÛLÉ		
POSSÈDE ANCIENNE CITÉ		BRAMER MOT DE DIPLOME			AINSI DANS LE TEXTE SOMMET	
	VÉRITABLE RÉGLA UN MOTEUR			OFFRE CAPITALE PUBLIÉ	MOT DE LIAISON RÉPAND UNE ODEUR	
PAS VRAIMENT NOIRE AIRS POUR DEUX VOIX			ENSUITE PARTIE D'UN MUR			MONSIEUR ANGLAIS
		CONVULSIONS ÉLÉMENT DE NÉGATION				DEVANT DEVANT OU APRÈS
PARADIS BEAU PERROQUET			POISON			
		LASSITUDE			CLASSEMENT	

BIFFE-TOUT

EN 11 LETTRES :
Parc américain célèbre pour ses geysers

ANNÉE	FROISSURE	OUBANGUI
ANTHOLOGIE	GAFFER	PÉTRIR
ARGUS	GRELOT	POLITICARD
BATHYMÈTRE	GRINCHEUX	PONCER
BIEN	GUATEMALA	POULAIN
BIGOUDI	HOULE	RÉCONFORT
CADASTRE	INÉQUATION	REFLUX
CHARLESTON	INGRATE	RHINOCÉROS
COULEUVRE	LABOUR	SABRER
DENTURE	LACUSTRE	SÉJOUR
DIPLOMATIE	LANCINANT	SPONTANÉE
DOMINO	MAGELLAN	TOMBOLA
DOUTER	MAROCAINE	TRIMARAN
EMERILLON	MASSINISSA	TURFISTE
EMOUSTILLÉ	MÉDECIN	VISITEUR
ESCUDO	MOHAIR	VOLEUSE
FACTOTUM	NATTE	
FRITURE	OLIVÂTRE	

B	A	T	H	Y	M	E	T	R	E	E	L	L	I	T	S	U	O	M	E
G	S	P	O	N	T	A	N	E	E	E	N	I	A	C	O	R	A	M	C
U	O	T	E	Y	N	E	D	D	M	M	A	P	L	S	F	E	M	O	O
A	U	I	O	N	B	O	S	U	I	S	E	A	O	R	U	A	L	L	U
T	B	L	E	M	M	I	T	C	S	P	B	D	I	N	G	G	D	I	L
E	A	E	R	I	B	O	G	I	U	O	L	T	E	E	C	E	R	V	E
M	N	O	N	E	T	O	N	O	U	D	U	O	L	C	N	E	R	A	U
A	G	O	I	C	F	I	L	R	U	R	O	L	M	T	I	I	R	T	V
L	U	R	A	N	S	L	P	A	E	D	A	R	U	A	A	N	P	R	R
A	I	F	H	S	E	E	U	E	T	N	I	R	E	H	T	O	W	E	E
N	L	E	A	I	T	Q	T	X	E	R	E	R	O	F	L	I	T	R	F
O	A	M	R	R	N	A	U	T	N	E	O	M	E	I	F	R	E	U	R
L	C	G	I	T	R	O	S	A	S	I	R	F	T	T	I	A	R	E	O
L	U	R	R	G	S	I	C	U	T	U	A	I	N	M	U	E	G	T	I
I	S	E	N	E	F	A	E	E	O	I	C	L	A	O	R	O	E	I	S
R	T	I	L	R	L	L	D	J	R	A	O	R	U	B	C	T	D	S	S
E	R	S	U	U	O	O	E	A	R	O	A	N	A	O	T	E	T	I	U
M	E	T	O	V	O	S	T	D	C	N	S	S	N	A	P	E	R	V	R
E	G	R	I	N	C	H	E	U	X	T	N	A	N	I	C	N	A	L	E
A	N	T	H	O	L	O	G	I	E	N	O	T	S	E	L	R	A	H	C

SOLUTIONS DES JEUX PRECEDENTS

MOTS FLECHES

HORIZONTALLEMENT

HALTEROPHILIE - SIRTAKI - GIRLS - MAMIES - NOUNOU - NIDS - RAFIOT - TETE - SERFS - ET - ENGENDRES - PRETEND - ASTRE - ES - NA - EN - EUE - IL - FETARDE - IS - ANAR - GRELON - ECONOMIE - AREU - HISSA - SIGNES - MER - IRE - SAISI - ETC - LOGE - BELGE - GALERIE - NIA - VICE - ERE - ETALIONS - USAS.

VERTICALEMENT

BASANE - RELACHEMENT - LIMITES - NOIR - LIA - STRIDENT - FANS - EGAL - ETES - GENEROSITE - BRAS - SENAT - MARC - VO - OK - REND - AGI - GIN - EPINARD - ERRES - LACS - OFFRANDE - ISOLE - AIGUISES - ELAGAGE - LINO - STE - ORNIERES - SIROTE - RUINEES - IRA - ELU - TUEES - USINEES.

MOTS CROISES

HORIZONTALLEMENT

1- ACTUALITES. 2- HARMONICA. 3- DO - TIC - BAR. 4- ARTICULERA. 5- NA - CAT - TTB. 6- UL - ALITA. 7- BENI - OUI. 8- IRAN - NID. 9- ACER - LE. 10- USE - TAULES.

VERTICALEMENT

1- DANUBE. 2- CHORALE - AS. 3- TA - NICE. 4- URTICAIRE. 5- AMICAL - ART. 6- LOCUTION. 7- IN - TU - DU. 8- TIBETAIN. 9- ECRAT - ILE. 10- SARABANDES.

4x4

Alimentation - Igloo
Incombustible - Pseudonyme

BIFFE-TOUT : JOINDRE



Page réalisée
par Souiki Sidali



10/10 LE RETOUR EN FORCE DE «BEBEW»

Une expression culte tirée de la télé-réalité fait un retour en force inattendu dans les tendances vidéos. Le principe consiste à utiliser le mot «Bebew» avec des intonations très précises («très Bebew», «un peu Bebew» ou «pas du tout Bebew») pour évaluer de manière totalement subjective et humoristique n'importe quel objet ou situation : une tenue vestimentaire, un plat cuisiné, un produit de beauté ou un comportement en public. Avec près d'un million de vues, les utilisateurs adorent la simplicité et l'aspect ridicule de cette notation. Les commentaires soulignent qu'il s'agit d'un gimmick verbal parfait pour donner son avis sur un ton hautain et amusant, transformant les critiques du quotidien en un comique de répétition ultra-léger.

9/10 LA TENDANCE «COULD BE 1, 2 OR 8 MONTHS»

Les montages nostalgiques inondent les fils d'actualité grâce à une trend romantique basée sur l'audio viral «Could be one month, could be two months, could be one year...». Les créateurs de contenu profitent de ce format pour retracer l'évolution de leur couple ou de leur amitié, en faisant défiler des photos dans l'ordre chronologique, des premiers selfies timides aux grands voyages ou aux fous rires du quotidien. Avec plus de 650k vues, l'accueil du public est extrêmement bienveillant et ému. Les espaces de commentaires se transforment en vagues de compliments, les internautes expliquant que ce format simple incite immédiatement à replonger dans sa propre galerie photo pour célébrer ses propres relations.

8/10 LE GÉNIE MARKETING

Une société de boissons a secoué internet en publiant un faux visuel publicitaire pour annoncer le lancement d'une collection de vêtements officiels. La pièce maîtresse présentée était un coton oaté blanc arborant une immense tache de sa boisson stylisée sur le devant. Devant l'ampleur des partages et le buzz généré, l'entreprise a dû annoncer que ce poisson d'avril allait devenir une réalité commerciale. Avec plus de 600k vues, les internautes ont crié au génie marketing. L'avis global salue la capacité de la marque à écouter sa communauté, les commentaires regorgeant de demandes de précommandes de la part d'utilisateurs impatients de porter ce même vestimentaire au second degré.

7/10 LA GRATITUDE ORDINAIRE



Les moments simples de la vie quotidienne s'offrent une vague d'esthétisme avec une trend. Le concept impose de filmer des micro-actions routinières -comme préparer un café matinal, nouer ses baskets de sport ou regarder la pluie tomber- et d'y ajouter un texte énumérant de petites choses simples pour lesquelles l'internaute se sent reconnaissant, sur fond d'une musique. Avec plus de 240k vues, c'est un succès réconfortant très apprécié. Les internautes soulignent que cette tendance fait beaucoup de bien sur les réseaux en opposant une pause calme et spirituelle au flux habituel de vidéos frénétiques ou stressantes, incitant à savourer l'instant présent.



6/10 REVOILÀ SEPTEMBER MOOD

Les amateurs de cocooning ont pris d'assaut les algorithmes visuels avec le mouvement «September Mood». Alors que les températures estivales baissent à peine, des milliers d'utilisateurs partagent des montages d'ambiance anticipant l'automne : bougies allumées, tasses de thé fumantes, paysages aux couleurs chaudes et pulls en laine sortis des placards. Avec plus de 150k vues, la tendance divise gentiment les utilisateurs. Si les fans inconditionnels de l'automne se réjouissent dans les commentaires et se disent déjà prêts à hiberner, d'autres internautes ironisent sur cette hâte excessive, suppliant la communauté de les laisser profiter des derniers rayons de soleil.

5/10 LE DÉFI DU LUG NUT CHALLENGE ENTRE RUMEUR ET PANIQUE



Un vent d'inquiétude a soufflé sur les plateformes automobiles à la suite de l'apparition de vidéos évoquant le «Lug Nut Challenge». La rumeur affirmait que des adolescents se filmaient en train de desserrer les écrous de roues de voitures garées au hasard pour filmer les incidents au démarrage. Après vérification, il s'est avéré qu'il s'agissait principalement d'un même et de panique virale plutôt que d'un phénomène réel. Avec plus de 123k vues, le sujet a provoqué de vifs débats sur les réseaux. Les commentaires des conducteurs appelaient à une vigilance extrême, tandis que les spécialistes du web dénonçaient la vitesse à laquelle une fausse tendance peut générer une paranoïa collective réelle à cause des algorithmes de recommandation.

4/10 LE MÈME CINÉMATOGRAPHIQUE DE «ZENDAYA CHOQUÉE»

Une courte séquence du film Dune 2 montrant le visage de l'actrice Zendaya, les yeux écarquillés par la surprise et la stupéfaction au milieu du désert, est devenue le même officiel de la sidération. Les internautes l'utilisent sous la forme gif animé pour illustrer leur propre réaction lorsqu'ils découvrent une annonce choc, un rebondissement inattendu dans une série ou un ragot croustillant sur internet. Avec plus de 100k vues, le public adore la puissance expressive de ce format court. Les espaces de commentaires célèbrent la capacité de l'actrice à transmettre une émotion intense en une fraction de seconde, affirmant que ce visuel remplace avantageusement de longues phrases d'exclamation sur les réseaux.

3/10 LE DOUBLE DENIM RÉINVENTÉ FAIT LE BUZZ

Le style vestimentaire des années 2000 opère un retour fracassant avec la tendance du total look en jean, portée par les tableaux d'inspiration de Pinterest. Les influenceurs mode cassent les codes classiques en associant des vestes en denim déstructurées à des jupes longues ou des pantalons larges de teintes totalement différentes, créant une silhouette brute et asymétrique. Avec plus de 62k vues, la Gen Z valide massivement ce virage stylistique jugé audacieux et rétro. Les commentaires sous les tutoriels de looks saluent la possibilité de recycler de vieilles pièces en jean chinées en friperie, félicitant une mode qui mise sur la débrouillardise plutôt que sur l'achat de vêtements neufs.



2/10 LA FOLIE CULINAIRE DE LA FETA RÔTIE AU MIEL ET AUX NOIX



Les créateurs culinaires ont trouvé leur nouvelle recette virale incontournable. Le concept consiste à placer un bloc entier de fromage feta dans un plat, à le recouvrir généreusement de miel de fleurs, de morceaux de noix de Grenoble et de romarin frais, avant de le faire dorer au four. La découpe du fromage fondant et caramélisé en vidéo fait sensation avec plus de 50k vues. C'est un plébiscite gastronomique total sur le web. Les amateurs de sucré-salé se ruent sur la tendance, les commentaires s'accordant à dire qu'il s'agit de l'apéritif le plus rapide, économique et visuellement irrésistible à préparer pour impressionner ses invités.

1/10 «L'HOMME QUI COURT SUR UN TAPIS ROULANT À L'ENVERS»

Une vieille vidéo humoristique montrant un coach sportif perdant le contrôle de son équilibre et courant frénétiquement à reculons sur un tapis de course à toute vitesse est devenue le même officiel de la perte de contrôle. Les internautes l'utilisent pour illustrer, au second degré, le moment exact où ils tentent désespérément de rattraper une erreur, de gérer une accumulation de tâches de dernière minute ou de fuir une conversation embarrassante. Avec plus de 30k vues, le public ne se lasse pas de l'aspect comique de situation absolu de cette capsule. Les internautes l'associent massivement à des galères administratives ou professionnelles du quotidien, célébrant un format visuel qui tourne la panique ordinaire en pure comédie.

EXERCICE SEABORDER-26

L'ALGÉRIE ENGAGE «EL MOUTASSADI»

Face à la multiplication des risques en mer, la coopération régionale s'impose comme un levier de prévention et de stabilité.

A quelques jours du lancement de Seaborder-26, exercice multilatéral de sécurité maritime organisé du 18 au 25 septembre au large des côtes libyennes, l'Algérie a achevé les préparatifs de sa participation. Le commandant des Forces navales, le général-major Mahfoud Benmeddah, a présidé, hier, la cérémonie d'inspection du bâtiment de haute mer El Moutassadi, au quai nord de l'Amirauté, à la base navale d'Alger. Cette inspection s'inscrit dans le cadre de la préparation de la participation algérienne à cet exercice organisé sous l'égide de l'initiative 5+5 Défense. Selon le ministère de la Défense nationale, elle intervient dans le cadre du programme des activités de coopération militaire de l'Armée nationale populaire pour l'année 2026. Seaborder-26 réunira les forces navales de dix pays des deux rives de la Méditerranée. L'objectif est de renforcer l'interopérabilité des unités engagées, d'améliorer la coordination opérationnelle et de développer des capacités communes face aux différentes menaces affectant l'espace maritime méditerranéen.

UNE COOPÉRATION SUR LES DEUX RIVES

La rive Sud sera représentée par l'Algérie, la Libye, pays hôte, le Maroc, la Tunisie et la Mauritanie. La rive Nord réunira la France, l'Italie, l'Espagne, le Portugal et Malte. Les participants seront engagés dans plu-



sieurs scénarios opérationnels, notamment l'interception et le contrôle de navires suspects, la lutte contre les trafics illicites, la gestion des flux migratoires clandestins et les opérations de recherche et de sauvetage en mer. La lutte contre les pollutions marines figure également parmi les volets de l'exercice. Au-delà de sa dimension opérationnelle, Seaborder-26 traduit la volonté des pays

membres du format 5+5 de développer une approche commune de la sécurité maritime. Créée en 2004, dans le prolongement du dialogue 5+5 lancé en 1990, cette initiative constitue un cadre de coopération privilégié entre les pays des deux rives de la Méditerranée. Les manœuvres permettront ainsi de tester la capacité des forces participantes à agir conjointement dans des situations com-

plexes, notamment face aux menaces non conventionnelles, aux trafics maritimes ou encore lors d'opérations de sauvetage en haute mer.

EL MOUTASSADI, UN BÂTIMENT POLYVALENT

Pour l'Algérie, le dispositif reposera notamment sur le bâtiment de haute mer El Moutassadi, portant le numéro 940. Destiné à des missions de surveillance et de protection maritimes, ce bâtiment peut être engagé dans des opérations de patrouille, d'escorte, de protection des intérêts maritimes nationaux et de lutte contre les activités illicites. Sa participation à Seaborder-26 permettra aux forces navales algériennes de mettre à l'épreuve leurs capacités d'interopérabilité avec les unités des autres pays participants et de consolider leur expérience dans les opérations maritimes multinationales. À travers cet engagement, Alger confirme ainsi son implication dans les mécanismes de coopération du format 5+5 Défense et sa volonté de contribuer à la mise en place de réponses collectives aux défis sécuritaires en Méditerranée. Dans un espace maritime soumis à une multiplication des risques — trafics, migrations clandestines, pollution et menaces non conventionnelles — la coopération entre les deux rives apparaît désormais comme un instrument essentiel de prévention, de coordination et de stabilité.

H. Adryen

RUPTURE ALGÉRIE-ÉMIRATS L'APS dévoile les ressorts du différend

La rupture des relations diplomatiques entre l'Algérie et les Emirats arabes unis marque l'aboutissement d'une dégradation progressive des rapports bilatéraux. Dans une dépêche consacrée à cette décision, l'APS revient sur les principaux griefs d'Alger et sur l'évolution de la politique régionale d'Abou Dhabi. Selon l'agence, Alger aurait privilégié durant plusieurs années la retenue et le dialogue avant de considérer que certains actes émiratis portaient atteinte à ses intérêts, à sa sécurité et à sa souveraineté. La décision ne relèverait donc pas d'une réaction circonstancielle, mais d'une démarche inscrite dans une approche stratégique. L'APS rappelle, en parallèle, les liens historiques entre les deux pays. L'Algérie avait notamment accompagné les Emirats dans les premières étapes de la structuration de leur secteur pétrolier, en contribuant à la mise en place de structures et de textes encadrant les investissements. Mais cette relation s'est



progressivement tendue. La normalisation émiratie avec Israël, le rapprochement avec l'axe Rabat-Tel-Aviv, des ingérences présumées dans les affaires algériennes, le soutien au MAK ainsi que l'accueil de personnes

poursuivies par la justice algérienne figurent parmi les griefs rapportés par l'APS. À ces divergences bilatérales s'ajoutent les désaccords sur la politique d'Abou Dhabi au Sahel et son implication dans plusieurs

crises régionales. L'agence cite notamment le Yémen, le Soudan, la Corne de l'Afrique et plusieurs pays africains. Elle s'appuie également sur des analyses étrangères, dont celle de Foreign Affairs, qui évoquent le risque d'un «isolement régional sans précédent» des Emirats. La rupture s'accompagne de premières mesures concrètes. Alger a décidé de fermer son espace aérien aux appareils immatriculés aux Emirats, civils et militaires, avec une exception pour les vols commerciaux reliant les Emirats à l'aéroport international Houari-Boumediène jusqu'à la fin de 2026. En toile de fond, l'APS évoque enfin les accusations internationales visant Abou Dhabi concernant le blanchiment d'argent et son rôle présumé dans certains conflits, notamment au Soudan. Une accumulation de facteurs qui, selon la lecture développée par l'agence, éclaire la profondeur de la crise entre Alger et Abou Dhabi.

Besoin d'une voiture fiable à un prix abordable ?

MLV Location de Voiture vous propose des véhicules adaptés à vos besoins, avec des tarifs compétitifs et des offres spéciales réservées aux entreprises.

Location de véhicules avec ou sans chauffeur

Service de chauffeur disponible pour vos déplacements professionnels, personnels, transferts et autres besoins.

MLV LOCATION DE VOITURE DRARIA ALGER



Que ce soit pour vos déplacements personnels, professionnels ou pour vos besoins d'entreprise, profitez d'un service de location simple, pratique et accessible.

Adresse : Draria, Alger

Téléphone / WhatsApp / Viber : 0792 68 08 24
Email : mohamedchakibmehalla47@gmail.com
MLV Location de Voiture — Votre mobilité, notre priorité !
Des prix abordables • Des offres avantageuses • Des offres spéciales entreprises • Avec ou sans chauffeur.